

Sommaire

1. Présentation du Pays.....	Page 3.
2. Présentation du Conseil Associatif Sportif.....	Page 10.
3. Diagnostic des familles d'activités.....	Page 13.
3.1. Les sports de salles omnisports	Page 15.
3.2. Les sports de grands terrains extérieurs.....	Page 28.
3.3. Les sports terrestres	Page 36.
3.4. Les sports aériens.....	Page 45.
3.5. Les sports mécaniques.....	Page 49.
3.6. Les sports nautiques.....	Page 54.
3.7. Les sports d'équipements spécifiques.....	Page 61.
4. Bilan du sport sur le Pays.....	Page 79.
4.1. Tableaux récapitulatifs des familles d'activités sportives.....	Page 79.
4.2. Analyse thématique.....	Page 87.
4.3. Analyse territoriale.....	Page 91.

1. Présentation du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

1- Fiche d'identité du Pays

Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Nom du président : **Claude Chanal.**

Nom du président du conseil de développement : **François Cavalié.**

Nom de l'agent de développement : **Jean-Marc Norbert.**

Le Conseil de développement (3 commissions : économie, commerce, artisanat/ service à la population, habitat, économie/ tourisme, patrimoine, culture, sports).

Nombre de personnes : **45.**

Nombre de représentants du mouvement sportif : **4**

- *Michel Bodin (Comité Départemental Loir-et-Cher de Randonnée Pédestre).*

- *Pierre Combet Joly (Président du CDOS Loir-et-Cher).*

Les grandes étapes

<i>Candidature</i>	<i>Charte</i>	<i>Programme d'actions</i>	<i>Bilan à mi parcours</i>	<i>Signature Contrat</i>	<i>5^{ème} année</i>	<i>Montant en dotation</i>	<i>Conseillers régionaux</i>
10.07.98	07.05.99	17.03.00	05.07.02	06.04.00	23.04.04	8 745 238 €	T.André.
10.09.04	29.04.05	06.07.06		11.09.06		9 048 000 €	J-C.Delanoue

Les coordonnées

Adresse : 1 quai Soubeyran 41 130 Selles/Cher.

Tel : 02.54.97.78.60.

Fax : 02.54.97.78.70.

Mail : pays.vallee.cher.romorantinais@wanadoo.fr.

Site internet : www.val-cher-romorantinais.com.

2- Une situation géographique privilégiée

Un territoire central et structuré

Une position centrale au cœur de la région Centre (au sud du Loir et Cher, et au carrefour de 3 départements, qui sont : l'Indre, l'Indre et Loire, et le Cher).

Une organisation linéaire structurée par la Vallée du Cher (qui constitue une entité géographique naturelle).

Un territoire bien ancré et cohérent :

Un ancrage aux grands réseaux de communication.

- RN 76 (liaison Tours – Bourges).
- Voie ferrée (liaison Tours – Bourges).
- A 85 en construction (liaison Tours – Vierzon).

Cette structuration ancre le Pays dans les grands réseaux de communication nationaux et européens.

Une cohérence géographique articulant Vallée du Cher et Agglomération Romorantinaise.

Le territoire est constitué par les deux grands ensembles qui sont :

- La Vallée du Cher : elle traverse le territoire sur 70 km entre Châtre sur Cher et St Georges sur Cher.

- L'agglomération de Romorantin : sous préfecture du Loir et cher, 2^{ème} ville du département, et capitale de la Sologne. Romorantin est le principal pôle urbain du Pays.

Un territoire diversifié :

Un territoire maillé articulant Villes et Campagnes : l'organisation linéaire du Pays se double d'un maillage urbain polycentrique assurant une articulation et un bon équilibre entre Villes et Campagnes (outre Romorantin, il y a 4 autres pôles : Selles sur Cher , Montrichard, St Aignan sur Cher et Contres).

Une diversité paysagère, une richesse écologique, et un patrimoine exceptionnel : la cohésion territoriale autour du Cher ne doit pas occulter la diversité des paysages qui composent le Pays.

Ce territoire s'inscrit dans **5 grandes régions naturelles** :

1. la Vallée du Cher.
2. la Sologne Viticole.
3. la Sologne.
4. la Champagne Berrichonne.
5. la Vallée de la Loire.

Il faut aussi distinguer **6 entités paysagères** :

1. les paysages de la Vallée du Cher.
2. les terres de Vigne.
3. les terres de Plaines.
4. les plaines Vallonnées et Boisées.
5. les terres Boisés.
6. les paysages Urbains.

L'identité du Pays se caractérise aussi par un patrimoine bâti d'une grande variété, et d'une extrême richesse (cités Médiévales, Châteaux, nombreuses locatures, fermes, briqueteries).

[3- La situation démographique](#)

Une dynamique démographique soutenue par la forte attractivité du territoire

En 1999, le Pays comptait **74366 habitants** (4^{ème} Pays le plus peuplé de la région).

De 1990 à 1999, le Pays a connu une **forte dynamique démographique** (+ 0,34% par an).

Le bilan démographique favorable est dû à **un solde migratoire positif** (+ 0,54%), alors que le solde naturel fléchit un peu (- 0,2%).

Une population en mutation

Une population vieillissante, une majorité de petits ménages :

- depuis 20 ans, **le vieillissement de la population** n'a cessé de progresser (nombreuses disparités sur le territoire, notamment la population est plus jeune à Romorantin).

- **les jeunes quittent le Pays** (sauf pour le bassin d'emploi de Romorantin, malgré la fermeture de Matra, à cause des nombreuses offres d'emplois dans les services).
- depuis 1999, le Pays semble avoir connu un **certain rajeunissement** de sa population (mais cela ne suffit pas pour contrebalancer le vieillissement de la population).
- **la moyenne des ménages dans le Pays** est de 2,3 personnes, ce qui confirme la baisse des familles de grande et moyenne taille.

Un parc de logement en évolution :

- marqué à la fois par son caractère rural et urbain, le Pays se caractérise par **une large gamme de logement** (maison individuel, logement collectif).
- **progression du parc de logement du Pays** (+6,4%).
- **forte croissance des résidences principales** (+9,4%), résultant de la reconversion des résidences secondaires.
- **la construction de logement s'est accrue depuis 1999** (cependant, la construction de nouveaux logements se heurte dans certaines communes à l'absence ou l'insuffisance de disponibilité foncière).
- cette évolution structurelle de l'habitat illustre l'attractivité résidentielle (notamment auprès des personnes de + de 60 ans).

4- Une économie territoriale en mutation

Un Pays équilibré et intégré en matière d'emplois

Une baisse de l'emploi (-7,1%), après la fermeture de Matra. Cette fermeture entraîne un taux de chômage préoccupant, et une précarité économique inquiétante, et aura à terme des effets structurels sur l'emploi du territoire.

Le taux de concordance est bon (en 1999, il est à noter que le système productif local proposait 27570 emplois pour 27752 actifs résidents).

Le taux d'activité est en baisse (de 52% à 51%), jusqu'à présent les habitants ont toujours trouvé à s'employer à proximité grâce à l'existence de pôles d'emplois : principal à Romorantin ou secondaire à Montrichard, Selles/Cher, St Aignan/Cher et Contres.

Un Pays industriel avant tout

L'industrie reste présente, et totalise encore 28% des emplois sur différents pôles :

- **Romorantin** : Sté Caillau dans le secteur automobile, un pôle dans le mobilier et l'agencement de magasin, et un pôle logistique).
- **Contres** : dispose d'un important pôle agroalimentaire.
- **Vallée du Cher** : dispose d'un bassin d'emplois se composant d'entreprises diverses avec des sites importants (Daher - Lhotellier à Montrichard, Acial à St Aignan, et les produits céramiques de Touraine à Selles sur Cher).

Des zones d'activités intercommunales situées à des endroits stratégiques

La **localisation** des zones d'activités est à l'image de l'économie du territoire : *8 zones d'activités à proximité des pôles urbains* et intermédiaires. Il faut noter que **l'intégralité des sites créés ces dernières années relève d'une gestion intercommunale et sont localisés à proximité des sorties d'autoroutes A85.**

L'Agriculture : un secteur important

Le Pays possède un fort caractère rural, et une puissante identité agricole.

Le Pays se caractérise par une diversité des cultures, ce qui constitue une mosaïque de paysages.

Les secteurs forts sont : **la filière Viticole** (AOC Touraine et AOC Valençay) **et la filière Caprine** (AOC Selles/Cher et AOC Valençay).

Un Pays bien desservi en services de proximité

Le Pays possède un satisfaisant niveau d'équipement avec un bon niveau de desserte pour les services de proximité.

Le Tourisme : un secteur à développer

Un potentiel insuffisamment valorisé : le Pays possède l'avantage de pouvoir proposer une offre touristique diversifiée : son patrimoine naturel et bâti, son patrimoine culturel, le tourisme vert, le tourisme fluvial, le tourisme sportif et de plein air. Cependant cette offre touristique est encore peu exploitée.

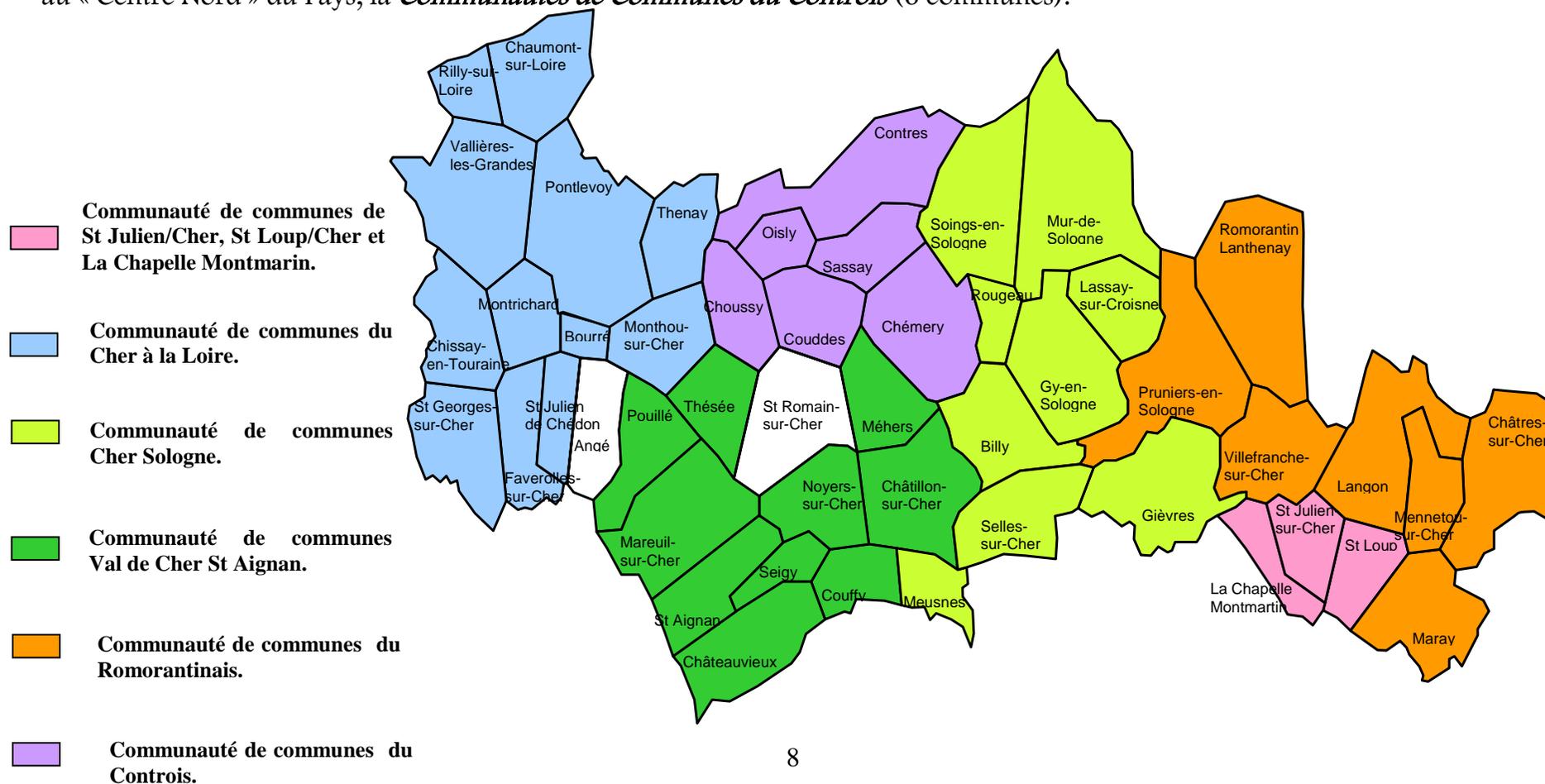
Un équipement à développer : le parc hôtelier se révèle insuffisant et inadapté pour accueillir les groupes touristiques. Par ailleurs, les gîtes et les chambres d'hôtes du Pays connaissent un franc succès mais le Pays connaît des difficultés de sédentarisation touristique.

5- L'organisation interne

Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais comprend actuellement **49 communes**.

La majorité de ces communes sont rassemblées au sein de quatre communautés de communes :

- au Centre du Pays, la **Communauté de Communes de Cher Sologne** (9 communes).
- à l'Ouest du Pays, la **Communauté de Communes du Cher à la Loire** (12 communes).
- au Sud Est du Pays, la **Communauté de Communes de St Julien, St Loup et La Chapelle** (3 communes).
- au Centre Ouest du Pays, la **Communauté de Communes Val de Cher St Aignan** (10 communes).
- à l'Est du Pays, la **Communauté de Communes du Romorantinais** (7 communes).
- au « Centre Nord » du Pays, la **Communautés de Communes du Controis** (6 communes).



6- Les actions « sports » dans le Contrat Régional de Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Actions	Porté par
Réhabilitation et extension de la piscine intercommunale de Montrichard.	La Communauté de communes du Cher à la Loire
Réhabilitation de la piscine de Contres	Commune de Contres
Aménagement de l'espace d'accueil de la piscine municipale	Commune de Selles-sur-Cher
Reconstruction des tribunes du stade de football Jules Ladoumègue de Romorantin.	Commune de Romorantin

2. Présentation du Conseil Associatif Sportif (CAS) du Pays

Le Comité Régional Olympique et Sportif du Centre (*CROS Centre*), et le Comité Départemental Olympique et Sportif du Loir-et-Cher (*CDOS du Loir-et-Cher*), en étroite partenariat avec le *Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais* ont lancé une démarche de mise en place d'un *Conseil Associatif Sportif* sur le territoire.

1. Les principaux objectifs du C.A.S.

Ce *CAS* (Conseil Associatif Sportif), qui regroupe les associations sportives locales, *tend à développer de manière cohérente et homogène le sport sur le territoire en adoptant une démarche prospective et pluridisciplinaire*. Cette démarche expérimentale vise à *favoriser la concertation* entre les associations sportives issues des différentes disciplines présentes sur le territoire afin qu'elles puissent *mutualiser les moyens et participer à la définition des priorités sportives du Pays*.

2. Les principales missions du C.A.S.

Ce CAS s'est fixé plusieurs *missions* pour développer de manière cohérente et optimale le sport à l'échelle du Pays :

- la réalisation d'un *diagnostic sportif territorial*.
- la remontée de *besoins primordiaux* pour les associations sportives locales.
- la détermination de *priorités* en ce qui concerne les actions sportives à réaliser.
- la *concertation* et le partage entre les clubs sportifs du Pays.
- le *rôle d'impulsion et de propositions* en ce qui concerne le sport sur le territoire.

3. Les différentes étapes du C.A.S (Constitution et Travaux)

☞ 23 Janvier 2006 : entretien avec l'agent de développement du Pays pour lui expliquer le souhait du mouvement sportif de mettre en place un Conseil Associatif Sportif.

☞ Janvier 2006 à Mai 2006 : définition d'une méthodologie de travail (CDOS – CROS) pour impulser cette mise en place.

☞ 29 Mai 2006 : Réunion de présentation du Conseil Associatif Sportif. A la fin de la réunion, phase d'inscription des futurs membres du Conseil Associatif Sportif.

☞ 2 Octobre 2006 : Première réunion du CAS : mise en place de la méthodologie de travail, début d'élaboration d'un diagnostic sportif territorial.

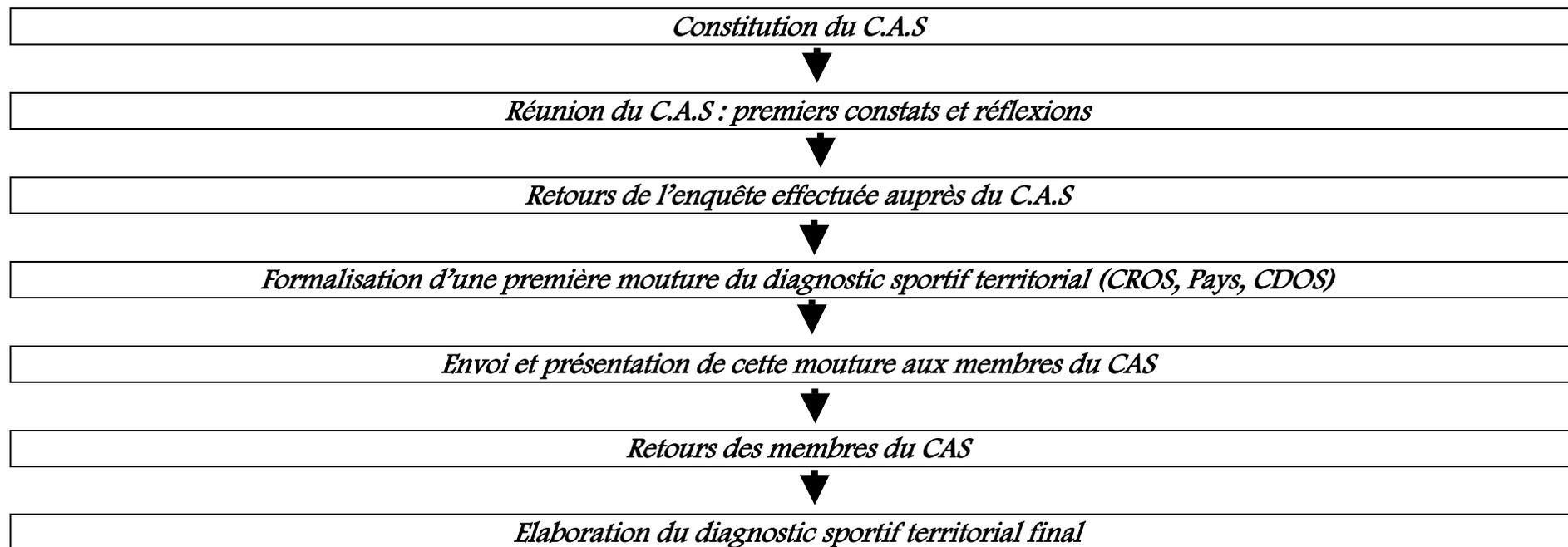
☞ Octobre 2006 à Janvier 2007 : phase d'enquête auprès des associations membres du Conseil Associatif Sportif.

4. Le CAS : une structure indispensable pour la réalisation de ce diagnostic sportif territorial

Le *CAS* du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, de par sa *connaissance du sport local* (atouts, freins, besoins...), est le *pilier de la réalisation de ce diagnostic sportif territorial*. Aidé et guidé par le *mouvement olympique et sportif (CROS et CDOS)* et par le *Pays*, il est à la *base de l'élaboration de ce document* notamment grâce :

- aux *constats et réflexions* que les différentes associations sportives ont pu formuler lors des réunions du CAS.
- aux *réponses à l'enquête parvenue aux membres du CAS*.

5. La méthodologie de réalisation de ce diagnostic sportif territorial



6. La composition du Conseil Associatif Sportif

Prénom	Nom	Fonction	Asso / Comité	Discipline
Frédéric	Charpentier	Secrétaire	Athlétisme Club Romorantinois	Athlétisme
Jean-Marie	Biauné	Vice-Présidente	CAM Vallée du Cher	Athlétisme
Dominique	Fournet	Président	CAM Vallée du Cher	Athlétisme
Alain	Buttet	Président	Comité départemental 41	Athlétisme
Marie-Line	Moreau	Présidente	CD Badminton	Badminton
Danielle	Prot	Vice-Présidente	CD Boxe	Boxe
Alain	Sabourault	Président	Boxing Club Sellois	Boxe
Françis	Cléon	Sec.Général	District Foot 41	Football
Pascal	Courtault	Président	CA Montrichard Football	Football
Michel	Rebrioux	Vice-Président	S.O.Romorantn	Football
Françis	Demangel	Président	AC Romorantin - Handball	Handball
Gilles	Daudel	Vice-Présidente	CD Handisport	Handisport
Jean-Pierre	Mingot	Président	Eveil de Contres	Omnisport
Jocelyne	Portron-Mirleau	Présidente	Judo-Gym-Yoga de Thésée	Omnisport
Jean-Pierre	Galopin	Président	Club de Tir Sellois	Tir
Stéphane	Rousseau	Technicien	CD Randonnée	Randonnée
Michel	Foucher	Président	Randonnée Pédestre Selloise	Rando - Pédestre
Jean-Marie	Auton	Président	CD Rugby	Rugby
Germinal	Giner	Président	Tennis Club Romorantin	Tennis
Pierre	Combet Joly	Président	CDOS du Loir-et-Cher	
Patrice	Doctrinal	Vice Président	CROS Centre	
Arnaud	Besse	Chargé de missions	CDOS du Loir-et-Cher	
Yohan	Korman	Chargé de missions	CROS Centre	

3. Diagnostic par familles d'activités sportives

Une méthodologie de travail par familles d'activités

Pour réaliser le diagnostic sportif territorial, la *méthodologie de travail par familles d'activités* apparaissait comme la plus appropriée pour aborder de manière transversale le développement du sport sur le territoire. *Les familles d'activités permettent en effet de regrouper des sports présentant des caractéristiques semblables autour de constats et projets communs.*

Le travail par familles d'activités émane de plusieurs constats :

- les *freins et besoins* sont relativement *identiques* entre les sports d'une même famille.
- il est nécessaire de prendre en compte l'item « *équipement sportif* » comme clé d'entrée et les sports d'une même famille utilisent bien souvent le même équipement (ex : basket, hand, volley...utilisent un gymnase).
- le regroupement par famille permet *d'élaborer des projets communs*. Un « décloisonnement » de la vision des différentes disciplines permettra ainsi des mutualisations (d'équipements, d'emplois, d'encadrement technique...) sur une famille d'activités, ce qui génère des réductions des coûts publics relatifs au développement du sport.

Les familles d'activités

Les analyses des 7 familles d'activités sportives suivantes permettront ainsi d'aboutir à un diagnostic sportif territorial exhaustif :

1. Les sports de salles omnisports (handball, basket-ball, volley-ball, badminton, gymnastique, boxe, tennis de table...): Cette famille a besoin pour pratiquer :

- soit de gymnases/salles omnisports.
- soit de terrains spécifiques extérieurs (terrains de basket-ball, de handball...).

2. Les sports de grands terrains extérieurs (football, rugby, athlétisme, football américain, base-ball, hockey-sur-gazon...) utilisent tous des grands stades et terrains extérieurs.

3. Les sports terrestres (cyclisme, roller, randonnée pédestre, course d'orientation, cyclotourisme, VTT) pratiquent la plupart du temps sur des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (bien souvent partagés avec d'autres utilisateurs). Cette famille d'activités comprend des sports qui peuvent utiliser plusieurs sites de pratiques (ex : le cyclisme utilise un vélodrome/le réseau routier, les chemins de forêt, le roller utilise la route et les gymnases).

4. Les sports aériens (vol à voile, parachutisme, vol moteur, ULM, aéromodélisme, voltige) constituent une famille évidente au regard de la spécificité des caractéristiques communes, la pratique de ces sports s'effectuant sur des sites aériens.

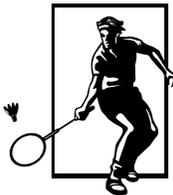
5. Les sports mécaniques (sports automobiles, motocyclisme, karting) : Là aussi cette famille s'impose d'elle-même à la vue des caractéristiques des sports qui y sont intégrés. Petite particularité néanmoins en ce qui concerne le motocyclisme qui peut également pratiquer sur des sites, espaces et itinéraires de pleine nature.

6. Les sports nautiques (canoë-kayak, pêche, natation, études et sports sous-marins, plongée...) présentent la caractéristique d'avoir deux lieux de pratique distincts que sont les piscines et les cours d'eau/plans d'eau. Dans cette famille, une distinction est donc faite quant à la prise en compte de ces deux types d'équipements.

7. Les sports d'équipements spécifiques (tennis, pétanque, judo, golf, escrime, équitation, patinage, tir à l'arc, tir à la carabine, billard, haltérophilie, fitness, gymnastique volontaire...) constituent la famille la plus délicate à aborder dans la mesure où les pratiques sportives comprises dans cette famille sont assez diversifiées et les sites de pratiques utilisés par ces sports sont bien souvent très spécifiques et ne peuvent servir qu'à un type de sport (ex : stand de tir à la carabine, parcours de golf, bouldrome...).

La clé d'entrée de l'analyse de cette famille sera donc la clé d'entrée discipline sportive (plus appropriée que la clé d'entrée type d'équipement).

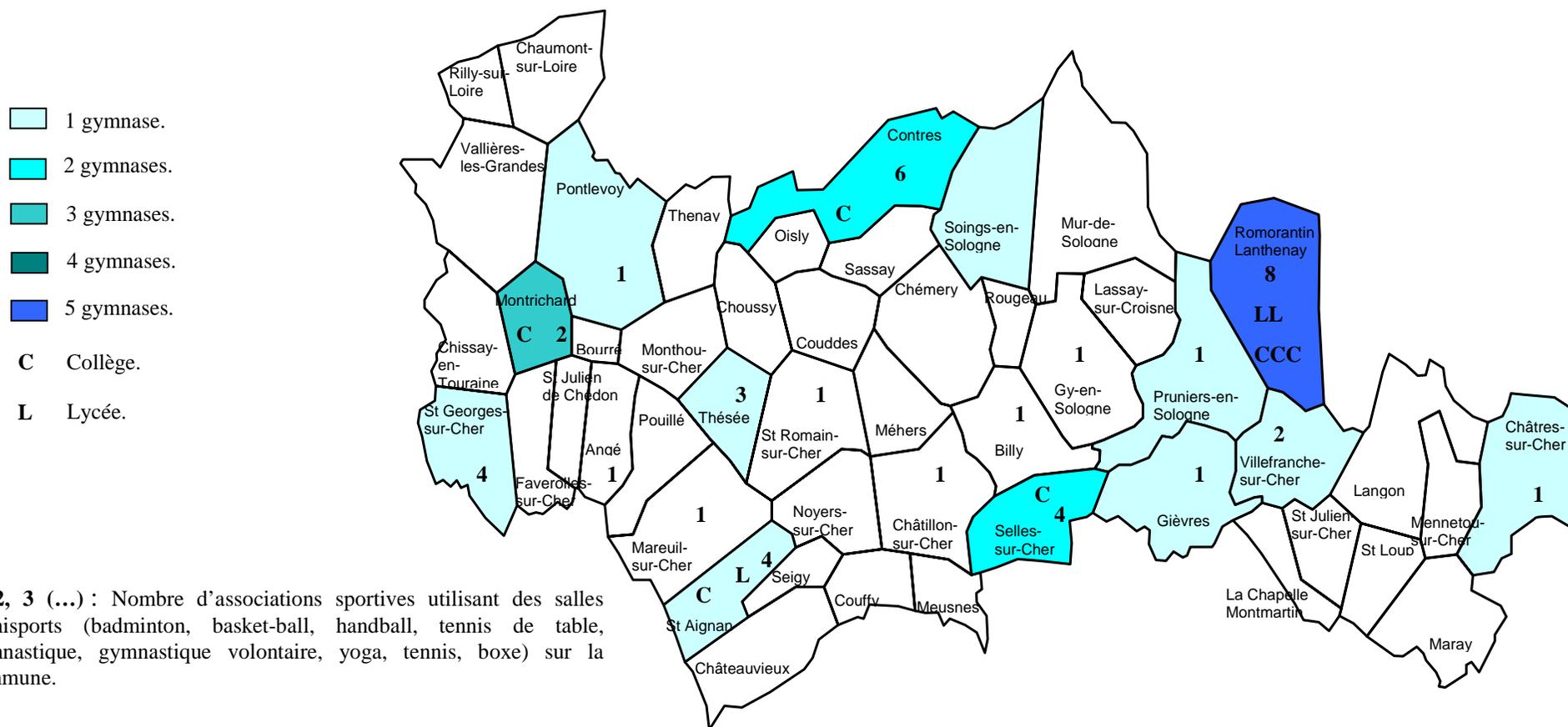
A noter également que dans cette famille sont intégrés des sports qui présentent la particularité de pouvoir pratiquer sur deux sites différents (ex : le tennis se pratique sur des courts ou en gymnases, le tir à l'arc peut pratiquer dans un stand ou en nature, l'équitation sur une carrière ou en forêt...).



3.1. Les sports de salles sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

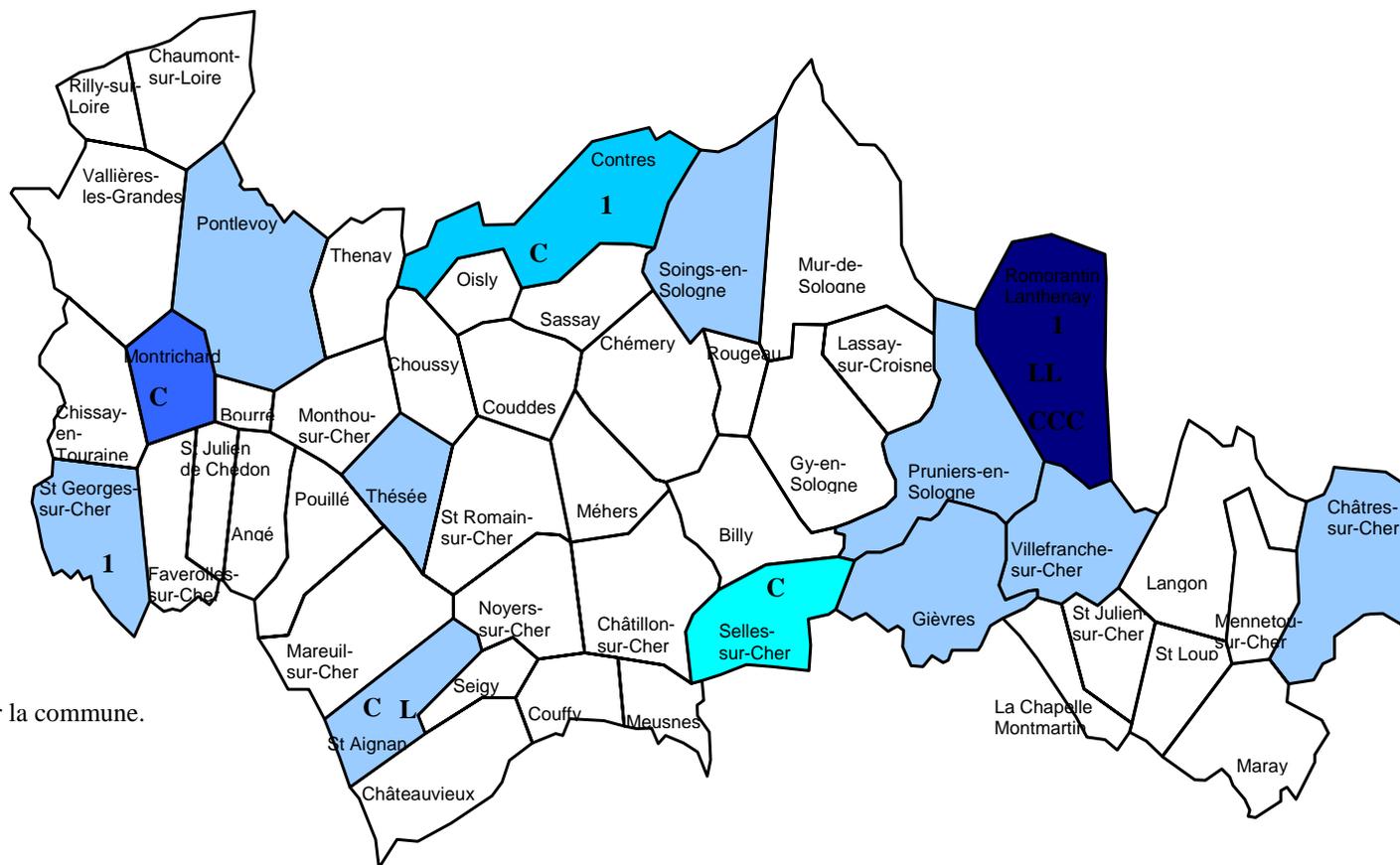
A. Etat des lieux cartographique des sports de salles omnisports (équipements et associations)

a. Les sports de salles omnisports : les gymnases et les associations de sports de salles sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



e. Les sports de salles omnisports : les associations et les sites de pratiques de badminton.

- 1 site (gymnase ou terrain).
- 2 sites (gymnase ou terrain).
- 3 sites (gymnase ou terrain).
- 4 sites (gymnase ou terrain).
- 5 sites (gymnase ou terrain).
- C** Collège.
- L** Lycée.

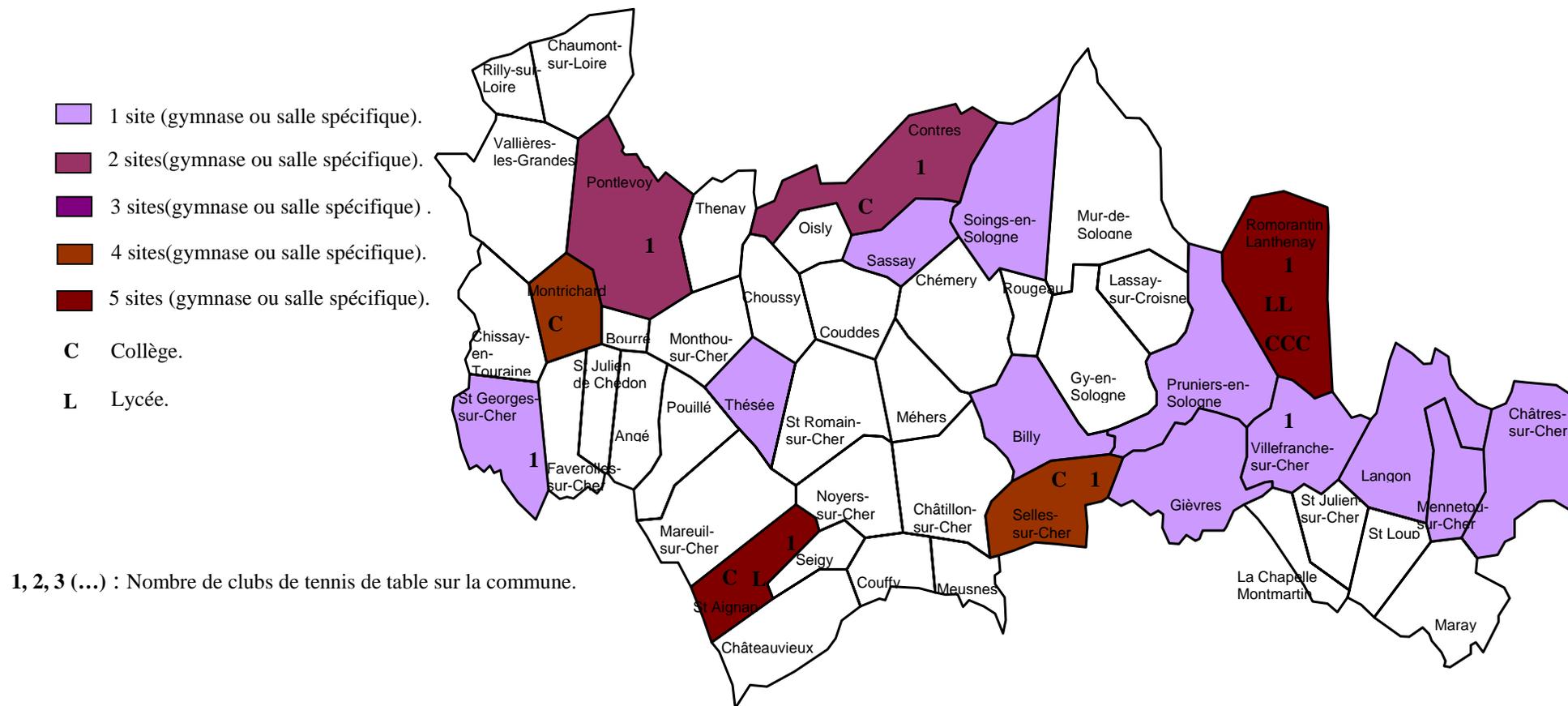


1, 2, 3 (...) : Nombre de clubs de badminton sur la commune.

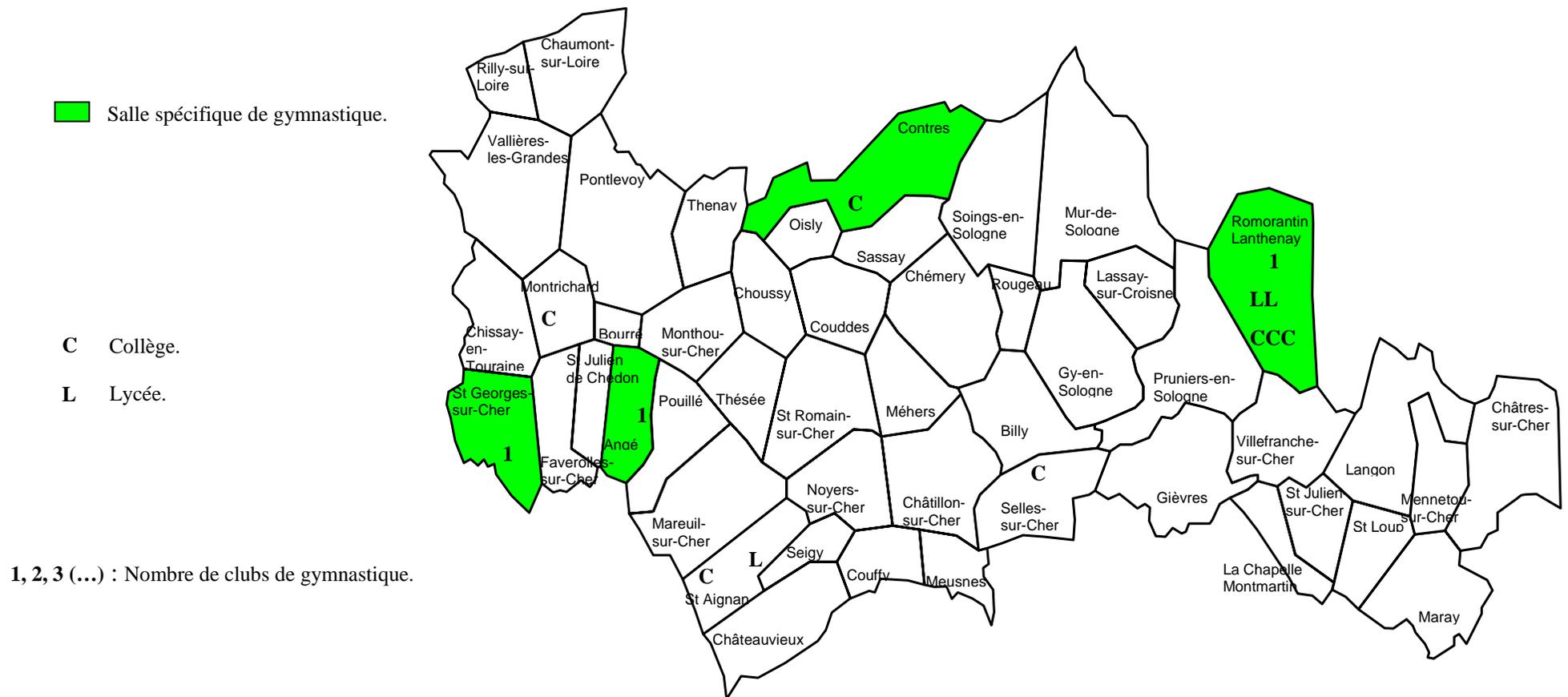
f. Les sports de salles omnisports : les associations et les sites de pratiques de boxe.



g. Les sports de salles omnisports : les associations et les sites de pratiques de tennis de table



h. Les sports de salles omnisports : les associations et les sites de pratiques de gymnastique.



B. Analyses et Constats cartographiques



Les équipements

- Les *gymnases et plateaux d'E.P.S.*, sont nombreux sur le territoire (21 gymnases ou salles couvertes et 30 plateaux E.P.S) et répartis de manière homogène sur le territoire de manière à permettre la pratique sportive et la pratique scolaire.

- A noter également que les 5 communes où se situent les *établissements scolaires du Pays* (collège ou lycée) ont *au moins un gymnase* à leur disposition.

- En comparant les lieux d'implantation des clubs de salles et les lieux d'implantation des salles, il peut être souligné que :

- les 8 clubs de *basket-ball* ont, sur la commune où ils se situent, au moins un équipement permettant la pratique du basket-ball.
- les 3 clubs de *handball* ont, sur la commune où ils se situent, au moins un équipement permettant la pratique du handball.
- les 3 clubs de *badminton* ont, sur la commune où ils se situent, au moins un équipement permettant la pratique du badminton.
- les 2 clubs de *boxe* ont, sur la commune où ils se situent, une salle de boxe spécifique.
- les 7 clubs de *tennis de table* ont, sur la commune où ils se situent, au moins un équipement permettant la pratique du tennis table (il existe même quatre salles spécifiques : 1 à Selles/Cher, 2 à St Aignan, 1 à Pontlevoy).
- les 3 clubs de *gymnastique* ont une salle spécifique dédiée à la pratique de la gymnastique.

Au regard de ces critères, le *nombre de gymnases* ou de salles omnisports sur le territoire apparaît *satisfaisant*.

- Cependant, si le nombre de salles semble satisfaisant, le Conseil Associatif Sportif du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais souhaite souligner plusieurs points pouvant être améliorés en ce qui concerne ces équipements :

certaines *gymnases* sont *saturés* (ex : gymnases de Contres et de St Aignan).

certaines *gymnases* sont *obsolètes, vétustes* (ex : gymnase de Selles/Cher).

les gymnases ne permettent pas la pratique de tous les sports (tracé, revêtement...) et de tous les types de public (personnes handicapées).

- Au regard de ces deux éléments – nombre d'équipements satisfaisant mais équipements pas forcément adaptés –, les *rénovations et réhabilitations d'équipements sont préférables aux constructions*.

- Le *tennis*, pour sa part, se pratique sur gymnase ou sur court spécifique, et qui est analysé dans la famille d'activités des sports spécifiques, souhaite pouvoir avoir accès également aux gymnases ou salles couvertes (surtout en hiver).

- Il faut souligner que le *nombre de salles polyvalentes* étant *conséquent* sur le territoire (27), certains *sports peuvent peut être « utiliser » ces salles* (association de yoga, de gymnastique volontaire, de tennis de table, d'aérobic, de danse de salon...).

☞ Les associations de sports de salles

- Les *8 clubs de basket-ball* sont répartis sur le territoire de manière à ce que chaque habitant puisse pratiquer sans avoir à se déplacer trop loin (club de Contres au Nord du Pays, club de Montrichard à l'Ouest, club de St Aignan au Sud et club de Châtres/Cher à l'Est du Pays...).

- Le Pays dénombre également *3 des 10 clubs de handball du département* (St Aignan, Romorantin et Selles/Cher).

- Il en va de même pour le *badminton* qui compte également *3 des 10 clubs du département* (St Georges/Cher, Romorantin et Contres). La répartition géographique de ces associations sportives permet un bon maillage territorial, favorisant une offre de services à la population qui soit satisfaisante.

- Enfin, la pratique de la *boxe* est possible sur le territoire grâce aux clubs de *Romorantin (boxe anglaise et boxe française)* et de *Selles/Cher (boxe anglaise)*. A souligner qu'il n'existe que deux clubs de boxe française sur le département (l'autre se situant à Blois).

- La présence de *7 clubs de tennis de table*, répartis de *manière homogène sur le territoire*, permet là aussi de pratiquer cette activité sportive en évitant de faire de trop longs déplacements.

- Les *3 clubs de gymnastique* (Angé, St Georges/Cher et Romorantin) permettent aussi la pratique de ce sport pour les habitants du Pays (à noter qu'il n'y a que 9 clubs sur le département).

- Enfin, des *associations de gymnastique volontaire, de fitness, de remise en forme...viennent compléter l'offre de loisirs sportifs sur le Pays.*

- Au regard de l'ensemble de ces disciplines, les *sports de salles* sont donc *nombreux sur le territoire et répartis de manière homogène. Seul bémol, il n'est dénombré aucun club de volley-ball sur le territoire.*

B. Les sports de salle sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : Etat des lieux et devenir (réunions du C.A.S, enquête et avis des Ligues).



☞ Les atouts

- *L'encadrement technique* semble relativement satisfaisant selon les clubs du Pays. Il permet d'accueillir et de satisfaire les licenciés de sports de salles.
- *Tous les clubs de sports de salles* (badminton, basket-ball, handball, boxe...) ont *au moins un équipement* pouvant les accueillir *sur la commune où ils se situent*.
- Le *tissu associatif* des sports de salles est *dense* sur le territoire, *diversifié* et *réparti de manière homogène*.

☞ Les freins

- Concernant les gymnases du Pays : *le gymnase de Selles/Cher est à rénover, le gymnase de Contres est saturé* (manque de créneaux horaires) *et le gymnase de St Aignan ne permet que la pratique des scolaires et du tennis*.
- Les *tracés des gymnases* ne permettent pas tout le temps la pratique de plusieurs sports de salles (exemple du badminton).
- La *répartition des créneaux horaires* ne fait pas tout le temps l'unanimité, certaines disciplines se trouvant dans *l'impossibilité d'avoir accès aux gymnases* ou salles omnisports (ou alors à des créneaux horaires délicats).
- Les équipements n'ont pas tous des facilités quant à *l'accès des personnes handicapées*.
- *Certains gymnases s'avèrent vétustes et obsolètes* (date de construction ancienne) et *nécessitent des rénovations*.

☞ Les besoins

- Besoin de *répartir les créneaux horaires* de manière à ce que chaque sport puisse être pratiqué.
- Besoin *d'équipements pluridisciplinaires* (dans les tracés, les dimensions...) *avec une facilité d'accès pour les handicapés*. Des rénovations d'équipements peuvent parfois suffire pour rendre un gymnase « utilisable » par un plus grand nombre de sports.

Les critères à aborder en priorité pour développer les sports de salles sont ici classés de 1 à 6, 1 étant le critère le plus important à aborder et 6 le critère le moins pressant à aborder.

1	2	3	4	5	6
Les équipements	La relation avec les élus	Le public	L'animation	La formation	La professionnalisation

☞ Les enjeux

- Il est primordial que toutes *les disciplines et tous les publics (notamment les personnes handicapées) puissent avoir accès aux gymnases* (réalisation d'équipements pluridisciplinaires et répartition équitable des créneaux horaires).
- La possibilité *d'accueillir des compétitions et des manifestations sportives* est tributaire des normes de sécurité et d'homologation des salles omnisports (nécessité de remettre aux normes les équipements qui ne le sont plus).

☞ Les axes de développement

Des axes de développement peuvent être soulignés pour participer au développement des sports de salles sur le territoire :

☞ Lors de constructions ou de rénovations d'équipements sportifs, il est important de :

- *permettre la pratique de tous les sports de salles (dimensions et traçage).*
- *prévoir des accès pour les personnes handicapées.*

☞ *La mise à disposition auprès des clubs des gymnases d'établissements scolaires hors des créneaux horaires* permettrait une utilisation optimale de l'équipement et favoriserait la réduction des coûts publics (aller à l'encontre des maires pour leur faire cette proposition). La *mise à disposition de salles polyvalentes pour certains sports* (fitness, aérobic, gymnastique volontaire...) peut aussi être envisagée.

☞ La *mutualisation des cadres techniques* permet d'assurer un encadrement de qualité pour chaque association d'une même discipline.

☞ La *prise en compte des gymnases où les sports de salles peuvent rencontrer des problèmes* (besoin de rénovation à Selles/Cher, saturation à Contres, toutes les disciplines ne peuvent pas pratiquer à St Aignan) *en allant voir les gestionnaires des sites.*

☞ Les projets identifiés pour les sports de salles sur le Pays

- *La construction d'une salle à Thésée* permettant d'accueillir les sports de salles nécessitant une surface tapis pour leur pratique, suffisamment grande pour une centaine d'adhérents, sur le même site que le gymnase et le tennis afin de réunir les sportifs. A noter également que *la mise aux normes du gymnase de Thésée est en projet pour favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées.*

- *L'extension du gymnase de Saint Aignan.*

- *La rénovation du centre sportif de Selles/Cher.*

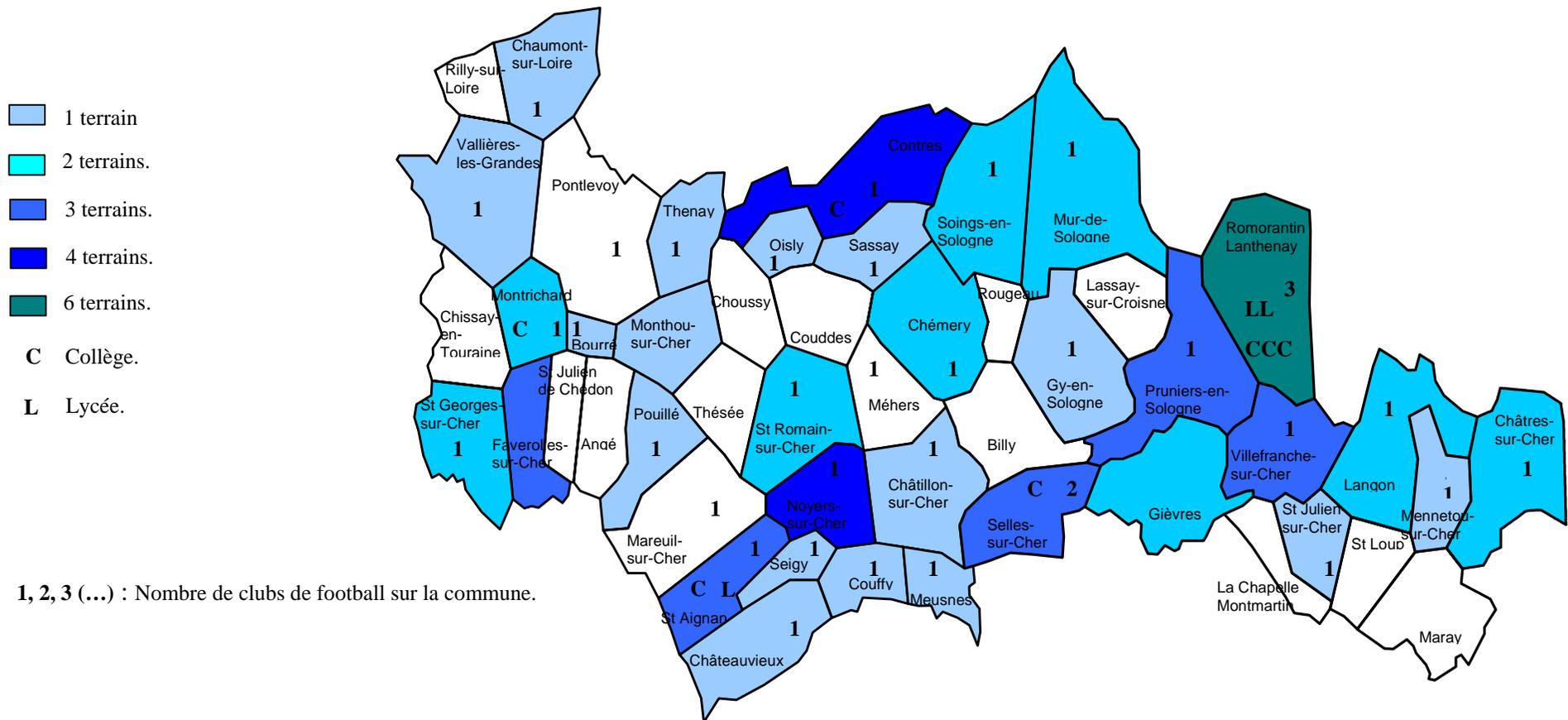
- *La rénovation du centre sportif de Montrichard.*



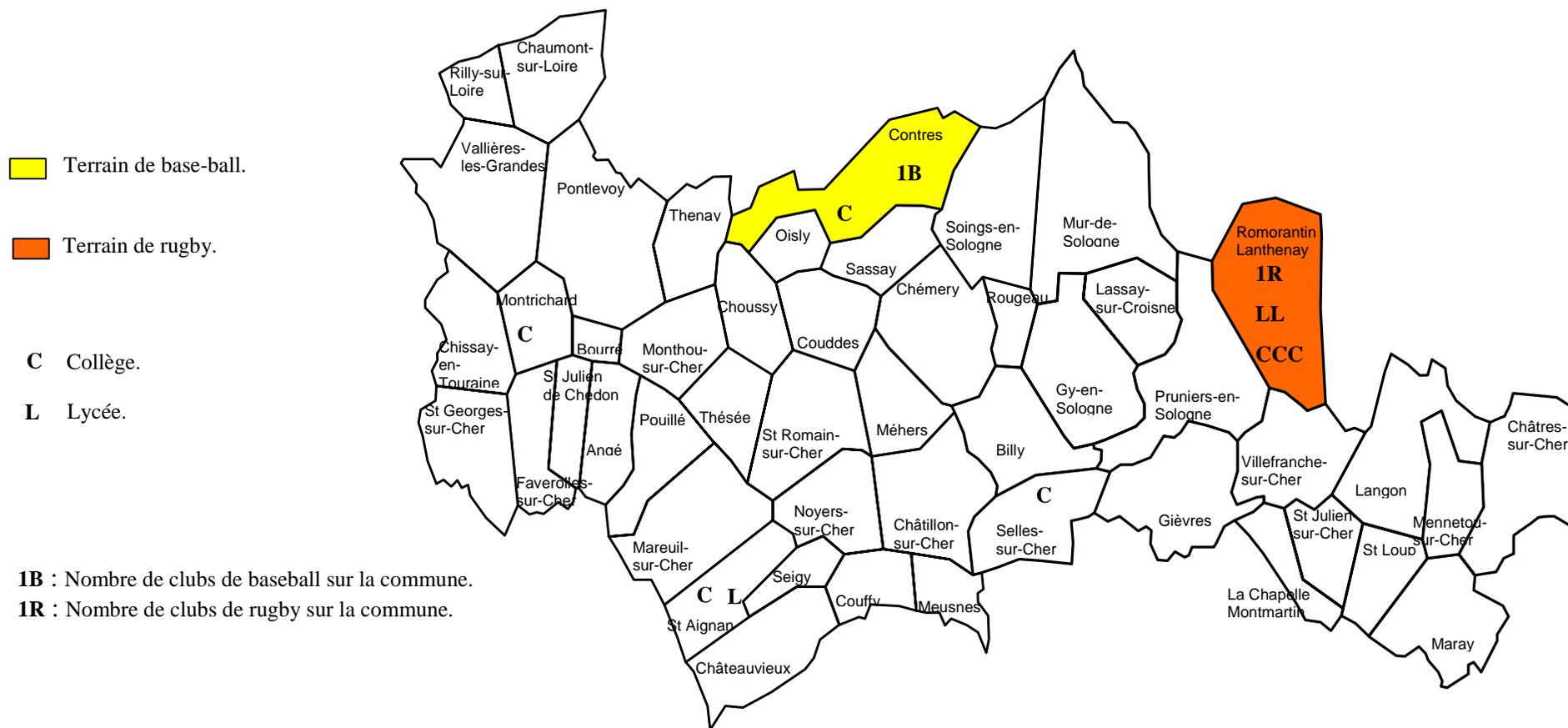
3.2. Les sports de grands terrains extérieurs sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

A. Etat des lieux cartographique des sports de grands terrains extérieurs

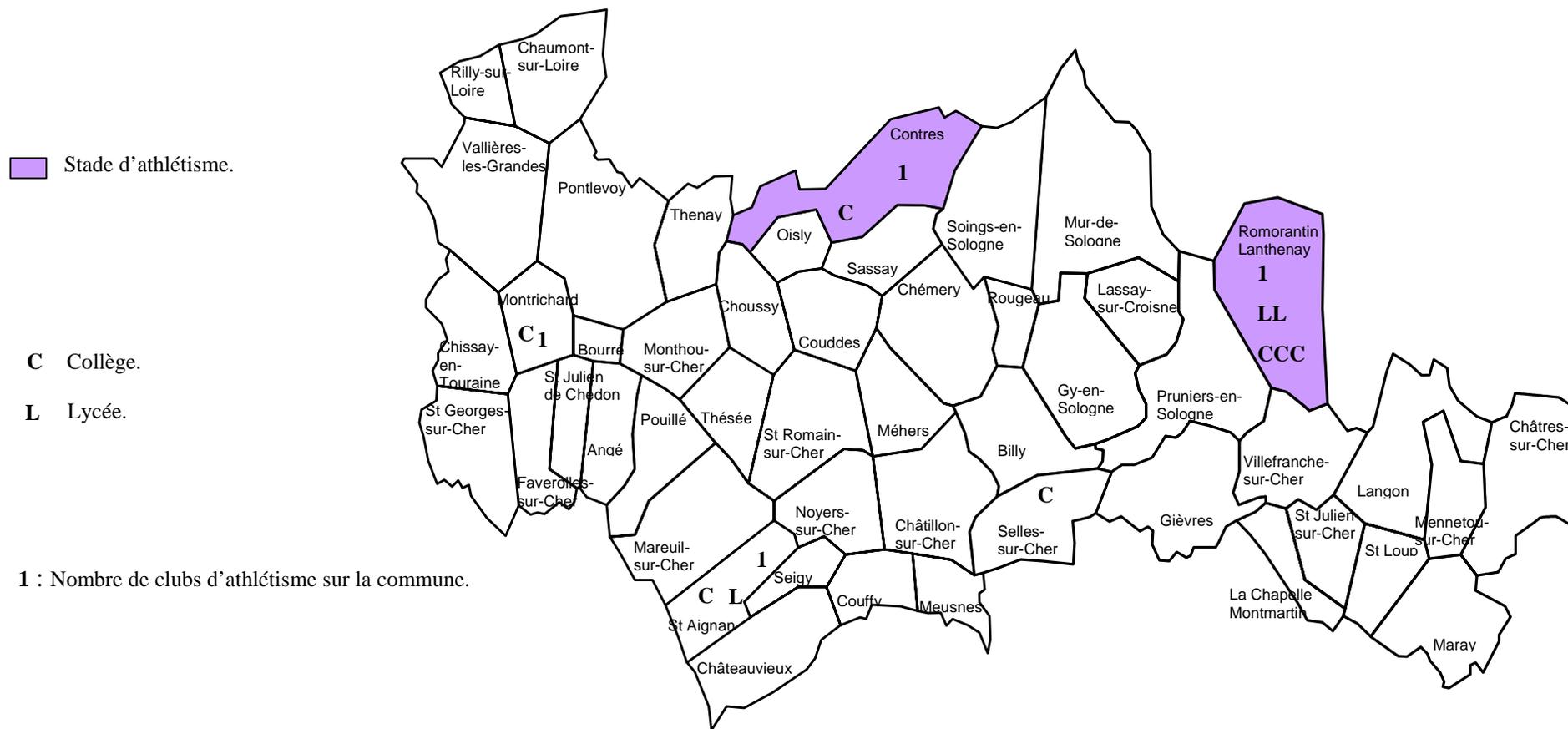
a. Les sports de grands terrains extérieurs : les associations et les terrains de football.



b. Les sports de grands terrains extérieurs : les associations et les sites de pratiques de rugby et de baseball.



c. Les sports de grands terrains extérieurs : les associations et les sites de pratiques d'athlétisme.





B. Analyses et Constats cartographiques

☞ Les équipements

En ce qui concerne le *terrain/stade de football*, il représente l'équipement sportif le plus présent sur le territoire. Les terrains de football sont relativement bien répartis sur le territoire avec cependant un bémol à noter : toutes les communes sur lesquelles se situe un club de football n'ont pas forcément de terrains alors que certaines communes ont des terrains à disposition alors qu'il n'y a pas de club de football.

On distingue sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais **19 terrains homologués « Ligue du Centre de Football/Fédération Française de football »** : 15 terrains homologués en catégories 5, 3 terrains homologués en catégorie 4 et 1 terrain en catégorie 3.

A souligner également que chaque commune où se situe un établissement scolaire d'envergure (collège/lycée) a au moins un terrain de football, ce qui constitue un avantage non négligeable pour la pratique scolaire du football.

7 terrains du territoire possèdent l'éclairage homologué « Ligue du Centre de Football/Fédération Française de football » : 1 à Contres, 1 à Noyers/Cher, 3 à Romorantin et 2 à Selles/Cher.

Le besoin en termes de stades et de terrains de football réside essentiellement dans des rénovations de sites ou dans la construction/rénovation d'annexes (exemple : vestiaires, tribunes, éclairages...).

Le *terrain de rugby* (stade Daniel Herrero) localisé sur le territoire, qui se situe à **Romorantin**, est utilisé par le club de Rugby de Romorantin et par les scolaires. A noter que le terrain d'honneur du stade de rugby ne dispose pas d'éclairage, ce qui rend impossible les rencontres sportives nocturnes sur ce terrain (donc ce qui diminue le nombre de créneaux horaires disponibles).

Le *terrain de baseball* du Pays, qui se situe à **Contres**, est géré par un établissement privé non commercial.

Ce site, qui est assez récent, est utilisé par le club de baseball de Contres et par les scolaires et permet la pratique du baseball mais également du softball. **Ce site est le seul terrain de baseball spécifique du Loir-et-Cher.**

En ce qui concerne *les équipements d'athlétisme*, seuls les stades de **Romorantin et Contres** sont considérés comme satisfaisants par les associations sportives locales d'athlétisme. Les sites de St Aignan, Noyers/Cher, Faverolles/Cher et Selles/Cher ne sont que des surfaces planes gravillonnées ou cendrées permettant de courir autour d'un terrain de football.

Le maillage territorial des équipements d'athlétisme est insatisfaisant dans la mesure où la Vallée du Cher manque cruellement d'un équipement structurant (zone géographique entre St Georges/Cher et Selles/Cher).

☞ Les associations de sports de grands terrains extérieurs sur le Pays

Plusieurs sports de grands terrains extérieurs sont pratiqués sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais :

- La pratique du **football** est possible sur de nombreuses communes du Pays. Ce dense tissu associatif de football (plus de deux tiers des communes comptent une association) permet aux habitants du Pays d'avoir des clubs où pratiquer à proximité. Quelques associations sportives de football du Pays sont également « employeurs » (S.O.Romorantin, Romorantin St Roch City...). En ce qui concerne le haut niveau, il convient de souligner que l'équipe fanion du S.O.Romorantin évolue en National. Enfin, des regroupements de clubs ont été constitués sur le territoire (ex : Pouillé- Mareuil US, Chémery – Méhers – St Romain, Chatres – Langon – Mennetou...).

- Le club de **rugby** du Pays (le RC Romorantin Sologne) évolue en 3^{ème} division fédérale. Le Pays est assez peu structuré en termes de clubs de rugby (1 seul club sur le territoire alors que le département du Loir-et-Cher compte 8 clubs).

- Les associations sportives d'**athlétisme** identifiées sur le territoire se situent à Romorantin, Contres, St Aignan et Montrichard. C'est le C.A.Montrichard Vallée du Cher qui couvre le secteur St Georges/Cher - Selles/Cher (les entraînements ont lieu à St Aignan et Montrichard).

Le Pays, avec ses 4 clubs, dispose d'un tiers des clubs d'athlétisme du département, ce qui constitue un dense tissu associatif local d'athlétisme.

- Avantage non négligeable pour le territoire, le Pays dispose avec le club de **baseball** de Contres du seul club de baseball du département.

Pour être complet sur l'état des lieux des associations sportives utilisant de grands terrains extérieurs, notons *l'absence sur le territoire de club de football américain et de hockey-sur-gazon.*

C. Les sports de grands terrains extérieurs : Etat des lieux et devenir



☞ Les atouts

- la présence de *nombreuses associations sportives de football et d'athlétisme*.
- la présence du *seul club départemental de baseball*.
- le travail de *mutualisation de certaines disciplines* (ex : regroupement de certains clubs de football).
- Le *nombre et la localisation des équipements sportifs de football, de rugby et de baseball* sont en cohérence avec le nombre et la localisation des clubs de ces disciplines sur le territoire.
- Cette famille d'activités sportives génère des *emplois* sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

☞ Les freins

- *L'obsolescence de certains équipements sportifs (et de leurs annexes)* nécessite parfois des rénovations pour ne pas constituer un frein au développement de la pratique associative (ex : pas d'éclairage sur le terrain d'honneur de rugby de Romorantin...).
- Le *besoin d'un stade d'athlétisme structurant en Vallée du Cher* se fait cruellement sentir : l'athlétisme est la seule discipline des sports d'extérieur où une zone géographique à grande superficie où se trouvent des clubs (St Aignan, Montrichard) n'a pas d'équipement structurant à disposition.
- Certains *sports de grands terrains extérieurs ne sont pas praticables sur le territoire faute d'association sportive* (hockey/gazon, football américain).
- Le *tissu associatif de rugby du Pays* est *peu conséquent* au regard du nombre de clubs départementaux (1 club de Pays sur 8 clubs sur le département).
- *l'insuffisance d'éducateurs/de moniteurs* peut constituer un frein pour développer les sports de grands terrains extérieurs.

☞ Les besoins

- Besoin d'un *site d'athlétisme en Vallée du Cher* (piste de 400 mètres, 6 couloirs et équipements)
- Besoin de *rénovation et de construction d'annexes de terrains extérieurs* (ex : tribunes du stade de football de Romorantin, vestiaires du stade de football de Langon, éclairage du stade de rugby de Romorantin...).
- Besoin de *terrains synthétiques* (terrains mutualisables).
- Besoin de *connaître les différentes sources de financement possibles* pour pérenniser les emplois.
- Besoin *d'animateurs d'athlétisme* type « coach – athlé - santé ».
- Besoin de *formations* (dirigeants, entraîneurs, officiels, juges, arbitres...).

Les critères à aborder en priorité pour développer les sports de grands terrains extérieurs sont ici classés de 1 à 6, 1 étant le critère le plus important à aborder et 6 le critère le moins pressant à aborder.

1	2	3	4	5	6
Les équipements	La formation	Le public	La relation avec les élus	L'animation	La professionnalisation

☞ Les enjeux

- Permettre une *pratique annuelle et régulière des licenciés d'associations sportives sur des sites structurants satisfaisants*.
- Proposer aux habitants du Pays une *offre de services* en termes de sports extérieurs qui soit *complète et satisfaisante*.

☞ Les axes de développement

Certains axes de développement peuvent être mis en avant pour participer au développement des ces sports sur le territoire :

☞ *Construire un site d'athlétisme à St Aignan.*

☞ *Assurer des rénovations d'équipements sportifs et d'annexes sur les sites où cela s'avère nécessaire.*

↳ *Développer la formation.*

↳ *Diffuser l'information quant aux différentes sources possibles de financement d'un emploi.*

↳ *Besoin de mutualisation des équipements existants.*

↳ Les projets des sports de grands terrains extérieurs sur le Pays

Dans le précédent Contrat de Pays, une action sport concernait les sports de grands terrains extérieurs.

Actions	Porté par
Reconstruction des tribunes du stade de football Jules Ladoumègue de Romorantin.	Commune de Romorantin

Plusieurs projets de sports de grands terrains extérieurs apparaissent sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais :

↳ ***En Athlétisme :*** Un projet de stade d'athlétisme 6 couloirs à St Aignan est souhaité par la Ligue du Centre d'Athlétisme, le Comité Départemental du Loir-et-Cher et par les clubs d'athlétisme du Pays qui sont fédérés derrière ce projet. Ce projet a le soutien de la ville. Le Président de la F.F.A a milité à Montrichard lors de la dernière AG de la Ligue (2007) pour ce projet.

↳ ***En Football :*** Projet de terrain synthétique à Romorantin, rénovation des vestiaires de football à Langon, l'homologation du terrain de football de Montrichard (en cours), rénovation des vestiaires de football à Gy-en-Sologne (en cours).

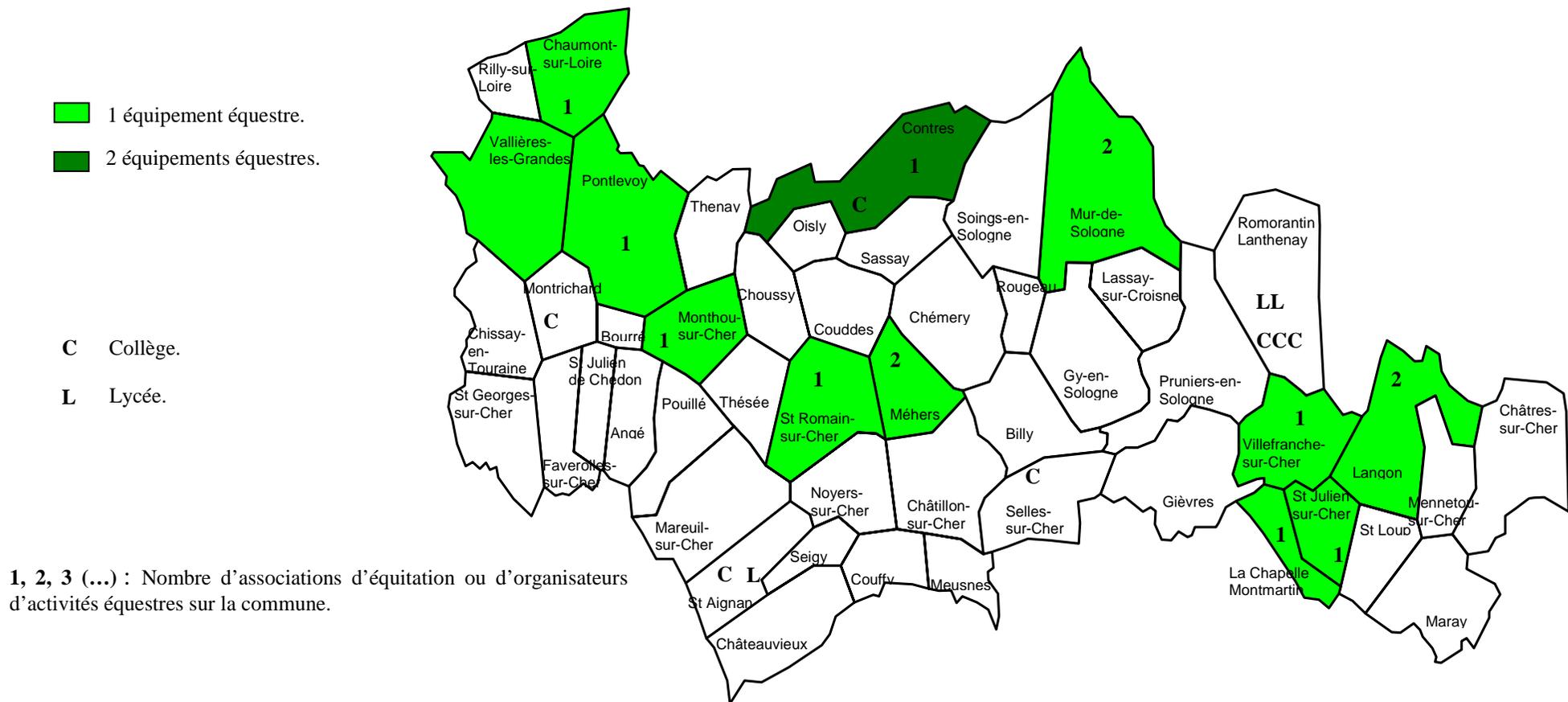


3.3. Les sports terrestres sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

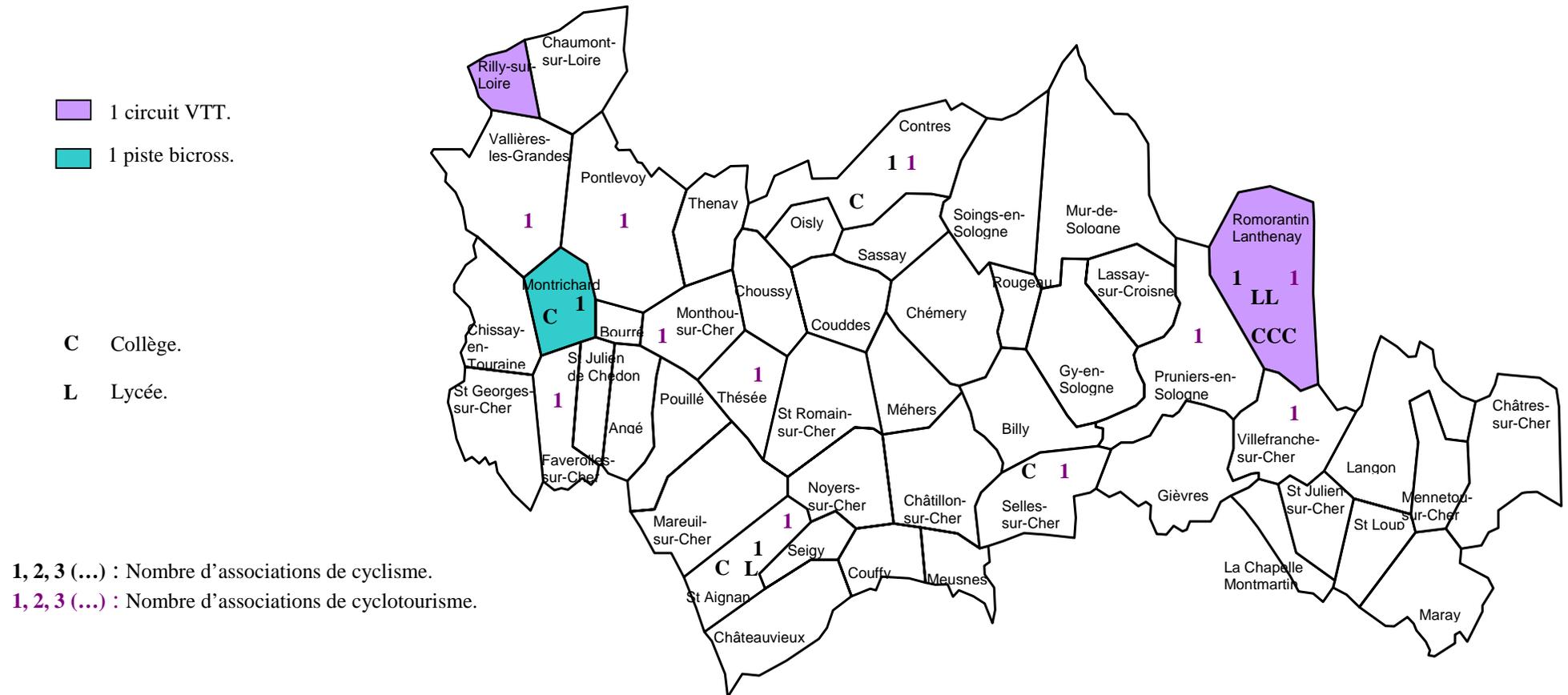


A. Etat des lieux cartographique des sports terrestres

a. Les sports terrestres : les associations et les sites de pratiques d'équitation.



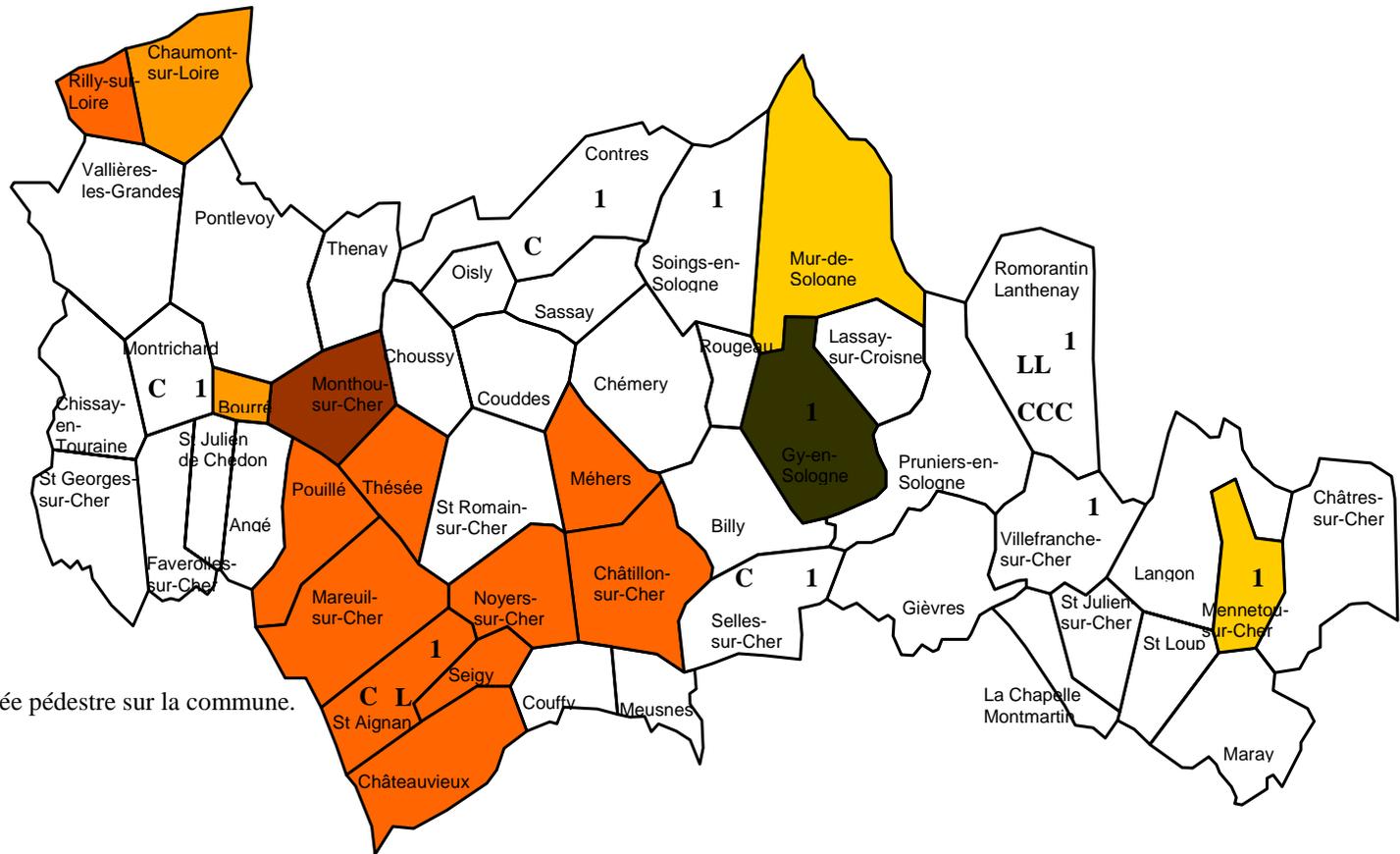
b. Les sports terrestres : les associations et les sites de pratiques de cyclisme et de cyclotourisme.



c. Les sports terrestres : les associations et les sites de pratiques de randonnée pédestre.

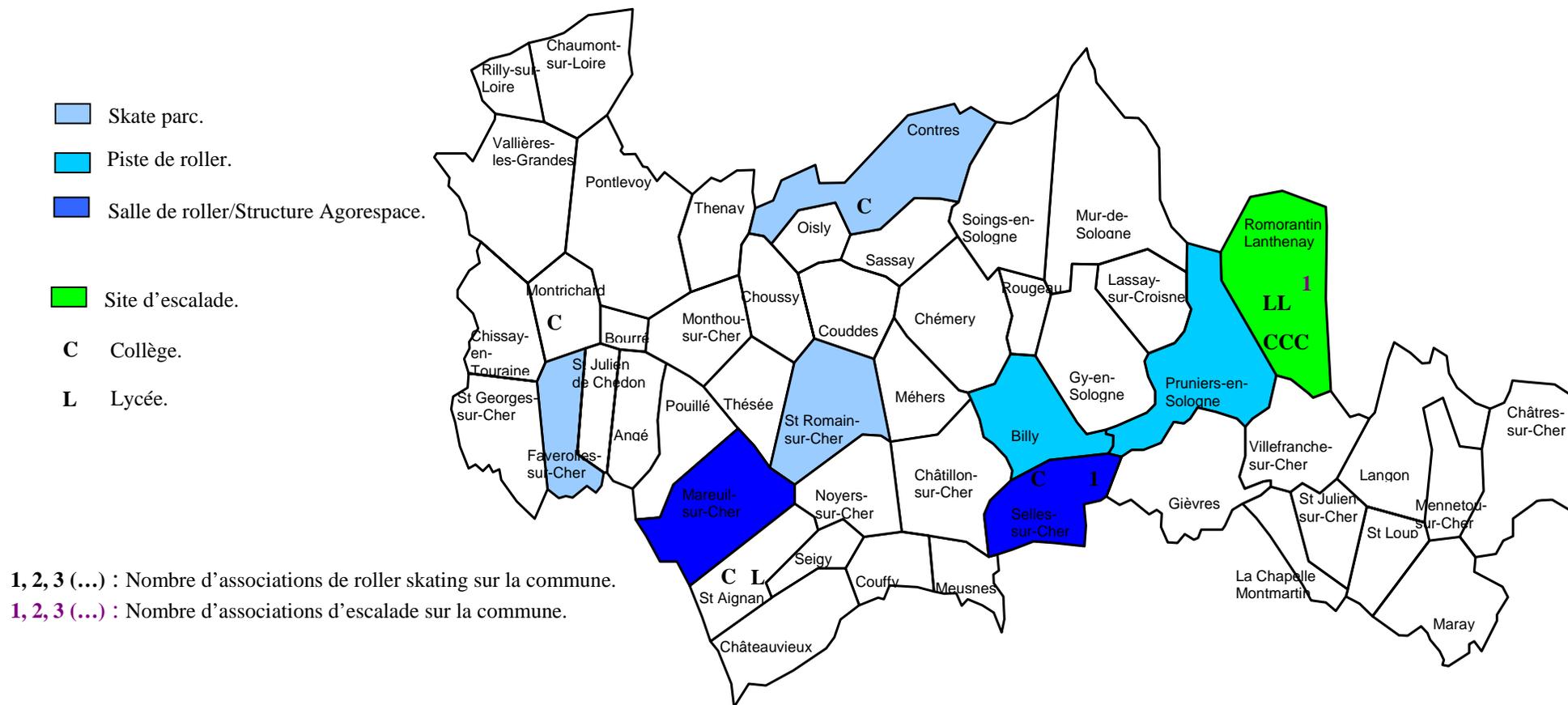
- 1 itinéraire de randonnée pédestre.
- 2 itinéraires de randonnée pédestre.
- 3 itinéraires de randonnée pédestre.
- 4 itinéraires de randonnée pédestre.
- 5 itinéraires de randonnée pédestre.

C Collège.
L Lycée.



1, 2, 3 (...) : Nombre d'associations de randonnée pédestre sur la commune.

d. Les sports terrestres : les associations et les sites de pratiques de roller skating et d'escalade.





B. Analyses et Constats cartographiques

☞ Les équipements

- Les *équipements d'équitation* (carrière équestre, centre équestre...) sont nombreux sur le territoire et chaque commune où se trouve une association équestre a, sur son territoire, un équipement d'équitation. Un bémol cependant, le Sud Ouest du Pays est dépourvu d'équipement équestre.

- Le *cyclisme, le cyclotourisme et le roller*, s'ils utilisent parfois des équipements spécifiques (vélodrome, parcours VTT, parcours trial pour le cyclisme et le cyclotourisme, gymnases, piste-anneau de vitesse pour le roller skating...), ont surtout besoin *d'avoir accès aux sites et itinéraires de pleine nature et aux réseaux routiers*. A noter que le seul club de roller du Pays (Selles/Cher) peut pratiquer sur un équipement sur la commune où il se situe. Deux circuits VTT et une piste de bicross complètent l'offre d'équipements sportifs.

- Le Pays présente également l'avantage d'avoir un site *artificiel d'escalade à Romorantin* permettant une pratique sportive associative.

- A souligner aussi que les *45 sites et itinéraires de randonnée pédestre* permettent aux habitants du Pays d'avoir des sites de randonnées. Au regard de la carte de randonnée pédestre, il apparaît néanmoins dommage que certaines communes où se situe une association de randonnée pédestre n'ont pas de site de pratique.

- Le relief du territoire et les caractéristiques naturelles qu'il présente constitue une aubaine pour développer les sports terrestres : exemple des *bords du Cher, de la Sologne...*

- Ces sites de pratiques ont été mis en avant à travers la diffusion de « *guides de randonnées* » sur le territoire. Ces guides constituent un atout dans l'optique du développement de l'offre touristique de services à la population.

☞ Les associations

- Le *fort nombre d'associations sportives d'équitation (10) et d'organiseurs d'activités équestres (4)* sur le Pays permet aux habitants d'avoir accès aisément à la pratique de l'équitation.
- Le *club de roller* de Selles/Cher permet pour sa part la pratique de deux disciplines : *le « roller in line hockey » et la randonnée de roller.*
- L'association « *Romo Grimp* » permet la pratique de l'escalade (seul 3 clubs de « Montagne Escalade » sur le département).
- Pour ce qui est du *cyclisme et du cyclotourisme*, les habitants du Pays ont un *choix très important*, le territoire étant doté de nombreux clubs. Les clubs de cyclisme de Contres et de Selles – St Aignan – Noyers proposent la spécialité « route », le club de Romorantin propose la spécialité VTT. A noter que les clubs de cyclisme sont dans une logique de regroupement pour mieux accueillir les licenciés sportifs (exemple de l'EC Selles St Aignan Noyers).
- Il en va de même pour la *randonnée pédestre*, les clubs de cette discipline étant nombreux sur le territoire et répartis de manière assez homogène (présence d'associations au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest).
- A noter que *certaines sports terrestres ne sont pas « praticables » sur le territoire* en raison de l'absence de clubs : la spéléologie, la course d'orientation, le triathlon.



C. Les sports terrestres : Etat des lieux et devenir

☞ Les atouts

- *Plusieurs guides et documents d'itinéraires ont déjà été diffusés* sur le territoire (chemins et petites randonnées), preuve que chaque acteur participe au développement des sports terrestres sur le Pays. A titre d'exemple, le comité départemental de randonnée pédestre a édité dans sa brochure 2006-2007 des parcours de randonnée pédestre.
- Les *bords du Cher et la Sologne* sont des atouts naturels permettant d'accueillir la pratique de sports terrestres (et plus particulièrement de sports de randonnées).
- Les *5 grandes régions naturelles et les 6 entités paysagères du Pays* favorisent le développement des sports terrestres.
- Un *tissu associatif d'équitation, de cyclisme, de cyclotourisme et de randonnée pédestre important*.
- Concernant les équipements :
 - les associations d'*équitation* ont au moins un site de pratique sur la commune où elles se situent.
 - l'association de *roller* à un équipement où pratiquer.
 - l'association d'*escalade* à un équipement où pratiquer.

☞ Les freins

- *Les conflits d'usage* constituent la problématique majeure pour les sports terrestres. Il est distingué 2 types de conflits d'usage :
 - les conflits d'usage entre les différents sports terrestres.
 - les conflits d'usage avec les autres utilisateurs « non-sportifs » des sites de pratique (ex : propriétaires fonciers).
- Le *manque de circuits permanents* est également soulevé comme un frein par les clubs de sports terrestres. A noter que ce manque de circuits permanents est éminemment lié aux manques de ressources financières pour mettre en place ces circuits.
- Le *choix du matériel utilisé pour construire et rénover les sites de pratiques* peut également constituer un frein pour le développement de la pratique de certains sports terrestres. Des divergences apparaissent ici entre certains sports (à titre d'exemple, le cyclotourisme privilégie le bitume a contrario de la randonnée pédestre qui utilise des chemins en terre).

- Les clubs soulignent le manque de *structure d'accueil et d'hébergement*, les sports terrestres étant éminemment liés au tourisme et donc aux différentes possibilités d'accueil des pratiquants.

- *Certains sports terrestres ne sont pas « praticables » sur le Pays* en raison de l'absence d'association sportive de ces sports : course d'orientation, spéléologie, triathlon.

☞ Les besoins

- Besoin de régler *les conflits d'usage*.

- Besoin de *concertation (être en accord sur le type de matériel utilisé* lors de créations ou rénovations de sites de pratiques).

- Besoin de *développer les structures d'accueil*.

☞ Les enjeux

- Permettre *une pratique de tous les sports terrestres* (dans la prévision d'implantations et de rénovations de sites de pratiques, dans le choix du matériel utilisé pour les rénovations de sites de pratiques et dans l'accès aux sites de pratiques).

- Pouvoir *accueillir de manière correcte les « sportifs – touristes »*.

☞ Les axes de développement

Certains axes de développement peuvent être mis en avant pour participer au développement des ces sports sur le territoire :

↳ *Lors de constructions ou rénovations d'équipements sportifs, consulter l'ensemble des clubs de sports terrestres* de manière à permettre une pratique de tous les sports (réflexion sur le matériel utilisé, sur l'itinéraire des circuits...).

↳ *Favoriser l'implantation de structures d'accueil* pour coupler sport et tourisme et permettre à tous les sportifs potentiels d'avoir des lieux d'hébergement.

↳ Organiser des *concertations entre les associations de sports terrestres de manière à régler les conflits d'usage* (répartition de l'utilisation des sites de pratiques, possibilité d'accès à ces sites...).

↳ Poursuivre la *diffusion de guides de sites et itinéraires de randonnées*.

↳ Les projets

Pour ce qui est des structures d'hébergement, il est souligné un *projet de gîte d'hébergement à Mareuil*.

La *mise aux normes et l'extension du centre de séjour de Saint Aignan* sont également mises en avant.

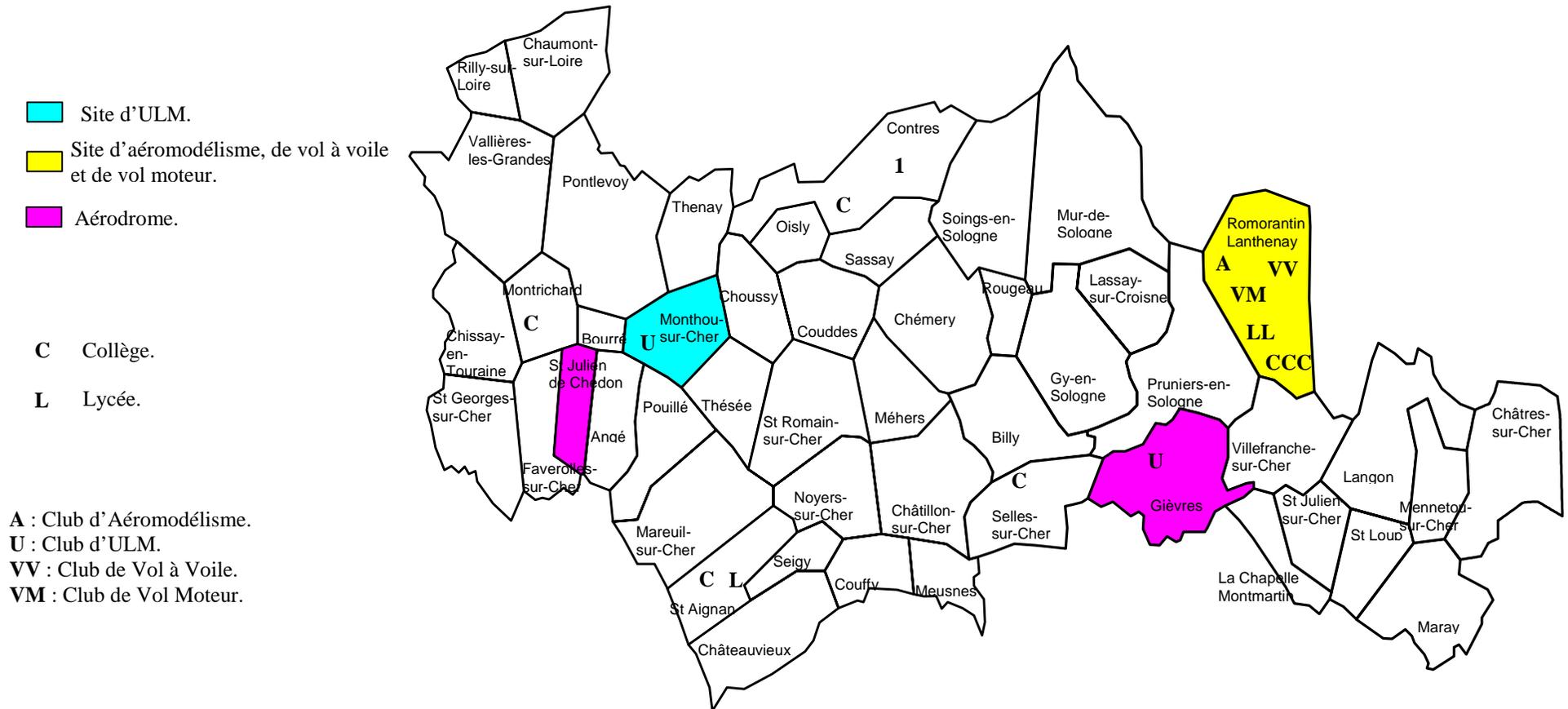


3.4. Les sports aériens sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



A. Etat des lieux cartographique des sports aériens

a. Les sports aériens : les associations et les sites de pratiques des sports aériens.



B. Analyses et Constats cartographiques



☞ Les sites de pratiques de sports aériens.

Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais présente l'avantage d'avoir à sa disposition plusieurs sites de pratiques de sports aériens (ce qui n'est pas le cas pour tous les Pays de la Région Centre) :

- le site de pratique de **Romorantin** permet la pratique de plusieurs sports aériens (aéromodélisme, vol à voile et vol moteur).
- le site de pratique de **Monthou/Cher** accueille la pratique de l'ULM.
- le site de pratique de **Gièvres** (dont l'Etat est propriétaire et gestionnaire) accueille lui aussi la pratique de l'ULM.
- le site de pratique de **St Julien De Chédon** (géré par l'aéroclub « Les Ailes de Boischaud », qui en est aussi le propriétaire).

La **diversité** et la **localisation de ces sites** de pratiques favorisent une offre de services à la population qui soit satisfaisante en termes de sports aériens.

Seul bémol à ce constat : les sites de pratiques en question s'avèrent parfois être obsolètes et doivent ainsi être **remis aux normes** pour pouvoir accueillir des compétitions (exemple de l'aérodrome de Romorantin Lanthenay).

☞ Les associations de sports aériens sur le Pays

En ce qui concerne la **situation géographique des clubs**, si la plupart des clubs se concentrent sur la commune de **Romorantin**, la présence d'associations sportives sur **Gièvres** et sur **Monthou/Cher** permet de compléter l'offre de services à la population.

Plusieurs sports aériens peuvent être pratiqués sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais :

- **l'aéromodélisme** (club de Romorantin).
- **l'U.L.M** (« l'Aéroclub de Sologne » à Gièvres et le « Club Ader Air Découvertes et Randonnées » à Monthou/Cher).
- **le vol à voile** (« Romo Air » à Romorantin - Pruniers).
- **le vol moteur** (« Aéroclub de Sologne » - Le Bois Ribault).

Seul le parachutisme ne dispose pas de club sur le territoire, cette lacune étant néanmoins à nuancer au regard de la proximité du club de parachutisme de Blois (qui constitue le seul club de parachutisme sur le département du Loir-et-Cher).

C. Les sports aériens : Etat des lieux et devenir



☞ Les atouts

- les *sites de pratiques sont nombreux et diversifiés* (plusieurs types de pratiques possibles) sur le territoire.
- un *tissu associatif de sports aériens diversifié* (hormis le parachutisme, toutes les activités aériennes sont praticables sur le Pays).
- des *impacts économiques, sociaux, sportifs et de loisirs favorables* pour le territoire : plusieurs touristes (français et étrangers) viennent sur les sites de pratiques du Pays pour s'adonner à leur passion.
- le territoire a le privilège d'être situé sensiblement au cœur d'une Région géographique bénéficiant d'une « *aérologie* » *considérée par tous les vélivoles comme une des meilleures en secteur de plaine*.
- le *dynamisme des clubs locaux* permet de *recevoir des compétitions de très haut niveau*, apportant ainsi de l'*animation* et du *dynamisme économique sur le territoire*. A titre d'exemple, l'Aéroclub de Sologne a l'honneur d'organiser *les « 4èmes Championnats du Monde Féminin de Vol à Voile de la Fédération Aéronautique Internationale » (qui ont lieu en 2007)*.

☞ Les freins

- *Certains sites de pratiques ne sont pas homologués* et doivent être rénovés pour recevoir des compétitions et pour favoriser un accueil satisfaisant des licenciés.
- *Aucun club de parachutisme* n'est dénombré sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

☞ Les besoins

- *Besoin de rénover certaines installations (mise aux normes)* tel que l'aérodrome de Romorantin-Pruniers (pour qu'il puisse accueillir les Championnats du Monde Féminin de Vol à Voile 2007)
- *Le besoin en matériel, nécessaire à la pratique des sports aériens, apparaît également.*

☞ Les enjeux

- *Pouvoir accueillir des compétitions de très haut niveau* (exemple avec l'organisation des Championnats du Monde Féminin qui est tributaire de rénovations sur le site de pratiques).
- *Favoriser une offre de services à la population en termes de pratique de sports aériens qui soit satisfaisante* (tant au niveau des infrastructures sportives qu'au niveau des structures associatives accueillant les licenciés).
- *Favoriser un développement économique local et un développement de l'animation du territoire* qui profitera aussi bien aux sports aériens qu'au Pays de la Vallée du Cher et DU Romorantinais.

☞ Les axes de développement

Au regard du constat évoqué, deux orientations fortes peuvent être soulignées pour participer au développement des sports aériens sur le territoire :

☞ *Rénover les infrastructures qui s'avèrent obsolètes et qui ne sont pas aux normes* de manière à :

- pouvoir accueillir des compétitions de haut niveau.
- pouvoir accueillir les licenciés d'associations sportives dans des conditions acceptables.

☞ *Permettre aux clubs d'acquérir du matériel* de manière à pérenniser les pratiques sportives aériennes sur le Pays.

☞ Les projets identifiés pour les sports aériens sur le Pays

Un projet fort est identifié sur le territoire pour développer les sports aériens : *la rénovation des installations de l'aérodrome de Romorantin Pruniers*.

Cette rénovation, nécessaire pour pouvoir accueillir les 4èmes Championnat du Monde Féminin de Vol à Voile, est fortement soutenue par le Comité Régional de Vol à Voile.

Elle comprend la rénovation du club house, l'aménagement des hangars et des appentis, la rénovation du pavillon et du bureau et l'aménagement de la voirie.

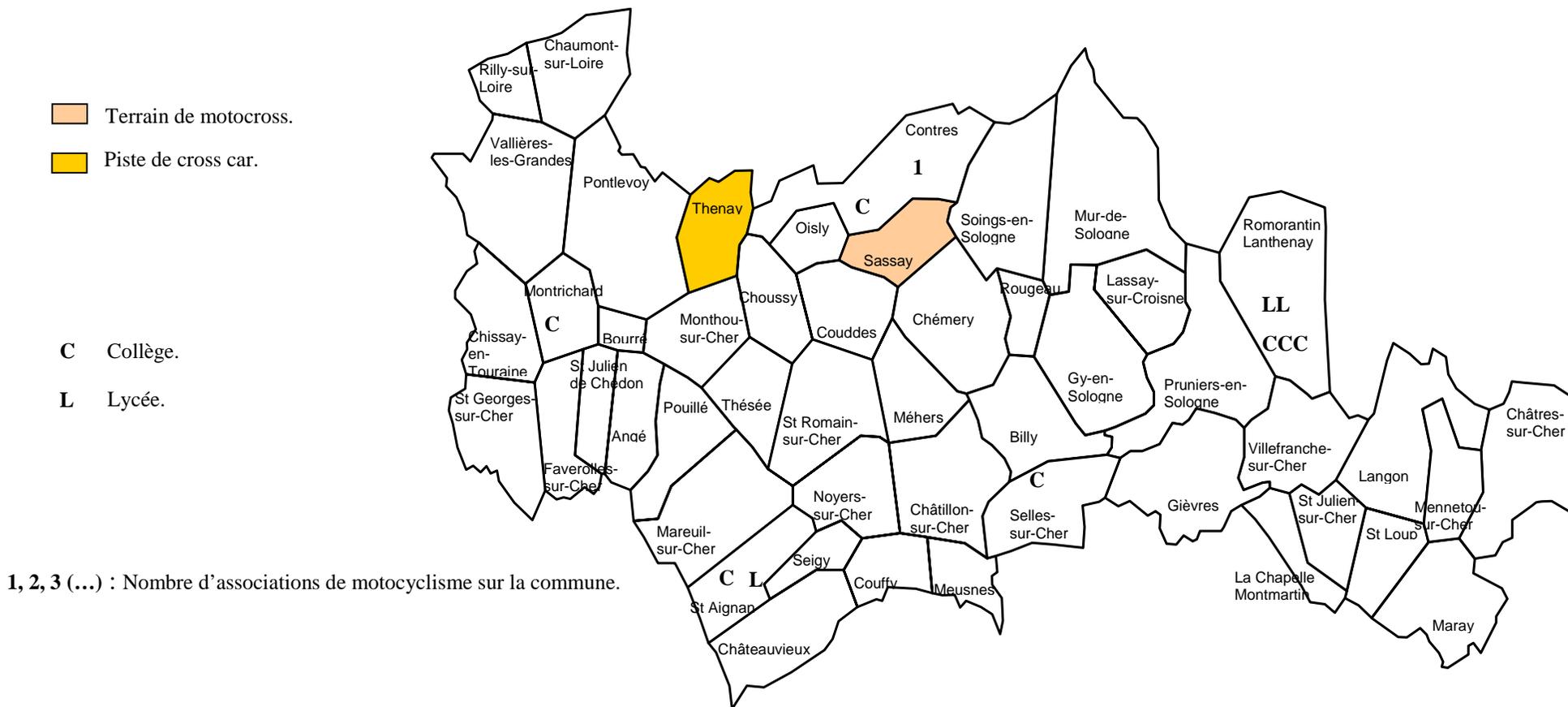


3.5. Les sports mécaniques sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

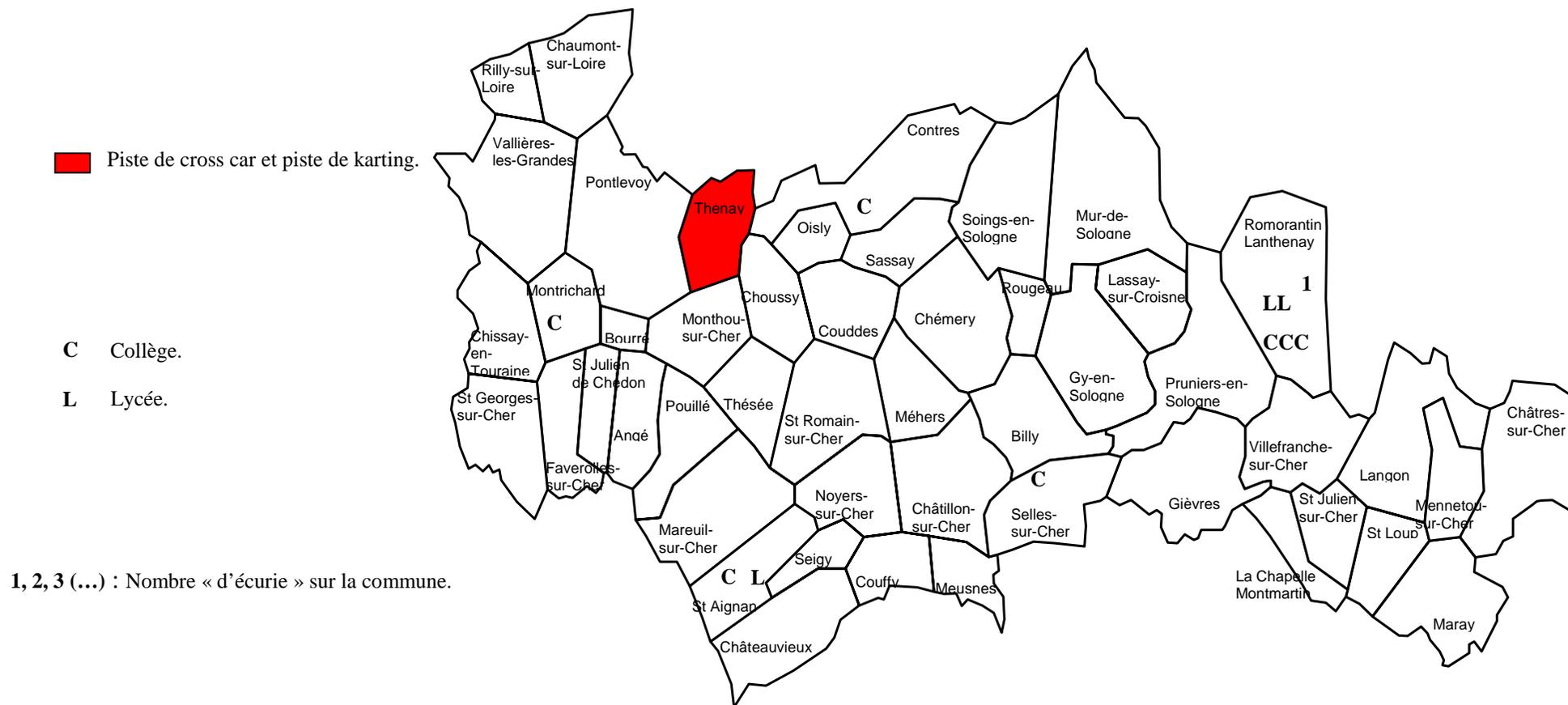


A. Etat des lieux cartographique des sports mécaniques

a. Les sports mécaniques : les associations et les sites de pratiques de motocyclisme.



b. Les sports mécaniques : les associations et les sites de pratiques de karting et de sports automobiles.



B. Analyses et Constats cartographiques



☞ Les équipements

- Le *Pays est très limité en nombre d'infrastructures pouvant accueillir les sports mécaniques*. On souligne en effet que parmi les 3 disciplines principales des sports mécaniques (motocyclisme, sports automobiles et karting) :

il n'y a *aucun circuit motocyclisme homologué sur le territoire* pouvant accueillir des compétitions de motocyclisme.

il n'y a *aucun circuit de sports automobiles homologué sur le territoire*.

il n'y a *aucune piste de karting homologuée sur le territoire* pouvant accueillir des compétitions de karting.

- Il existe néanmoins 2 sites de pratiques de sports mécaniques sur le Pays :

un *terrain de motocross à Sassay* (gestion privée).

une *piste de cross car et une piste de karting à Thenay* (gestion privée également).

Ces sites étant en gestion privée, il est plus difficile de développer la pratique sportive associative des sports mécaniques.

☞ Les associations

- *Aucune association sportive de karting n'est identifiée sur le territoire*.

- En ce qui concerne le motocyclisme, il est dénombré *une association de motocyclisme à Contres* (« Mike Bike Val de Loire ») permettant aux habitants du Pays d'avoir accès à ce sport au sein d'un club.

- Le Pays présente l'avantage d'avoir une des deux écuries départementales : *l'écurie « Romo Sports Auto »*, où la pratique du sport automobile est possible.



C. Les sports mécaniques : Etat des lieux et devenir

☞ Les atouts

- Le *circuit mécanique de Thenay*, même s'il est privé, commercial et non homologué, permet tout de même la pratique du « cross-car », du karting et du quad. Il en va de même pour le *site de Sassay* qui permet la pratique du motocyclisme.
- *L'écurie de Romorantin* est une des deux écuries du département et permet la pratique du sport automobile.

☞ Les freins

Le parc d'équipements de sports mécaniques est très faible sur le territoire :

- Pour le *motocyclisme* : aucun circuit homologué n'est recensé sur le Pays (les deux circuits homologués sur le département se trouvant à Herbault et à Nouan-le-Fuzelier et le circuit motocross de Sassay est un circuit privé).
- Pour le *karting* : aucun circuit de karting homologué ne se situe sur le département (les deux circuits du département sont à Mer et à Salbris).
- Pour les *sports automobiles* : aucun circuit homologué (ni tout terrain ni fermé) sur le Pays.

Les seuls *équipements sportifs existants* sont en *gestion privée*.

- Le *tissu associatif de sports mécaniques est également faible sur le territoire* : pas d'écurie de sports automobiles, pas d'association sportive de karting et une seule association sportive de motocyclisme.

☞ Les besoins

- L'offre de services à la population est assez faible en ce qui concerne les sports automobiles. Le besoin consiste donc à *vérifier si le faible nombre de clubs de sports mécaniques et le faible nombre d'équipements sportifs ne constituent pas un manque pour les habitants du Pays*, auquel cas il pourrait être envisagé de renforcer le tissu associatif des sports mécaniques.
- Besoin de *renforcer* (voir de procéder à des homologations) le *parc d'équipements sportifs*.
- Développer les *manifestations et animations de sports mécaniques*.

☞ Les enjeux

- Le *développement des possibilités de pratique des sports mécaniques est l'enjeu principal* (la diversité de l'offre de services sportifs à la population sur le Pays est tributaire de la possibilité de pratiquer tout les sports). Il faut pour cela favoriser le renforcement du tissu associatif local, le développement des sites de pratiques et les animations et manifestations.

☞ Les axes de développement

Des axes de développement peuvent être avancés pour participer au développement des sports mécaniques sur le territoire :

☞ *Améliorer le parc d'équipements sportifs des sports mécaniques* (homologation, détermination de nouveaux circuits...)

☞ *Favoriser le renforcement du tissu associatif sportif des sports mécaniques* (analyser où les manques sont les plus évidents pour les combler).

☞ *Organiser des animations et des manifestations* visant à offrir aux habitants du Pays des possibilités de pratiquer les sports mécaniques (développer la promotion et la communication autour de ces sports).

☞ Les projets identifiés sur le Pays

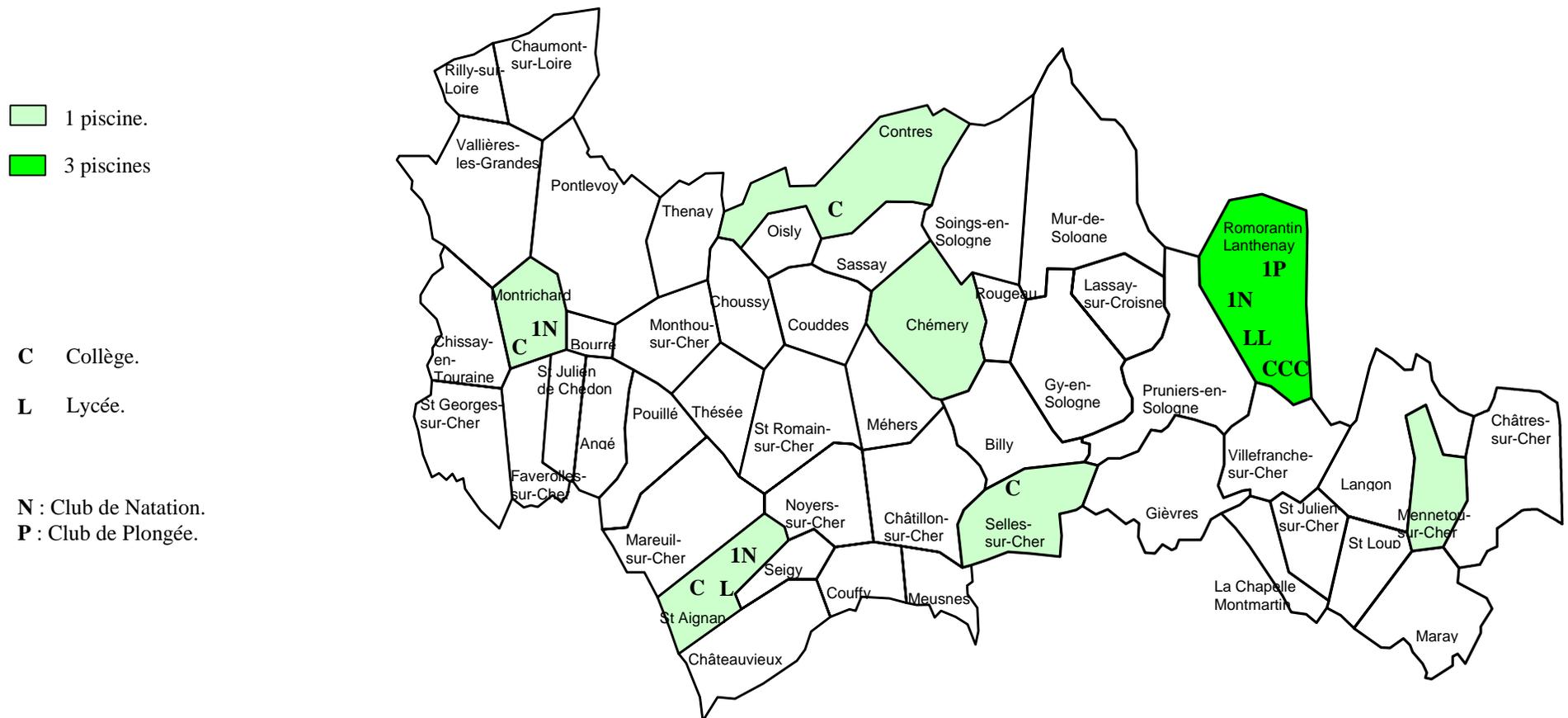
- Pas de projet identifié sur le territoire.



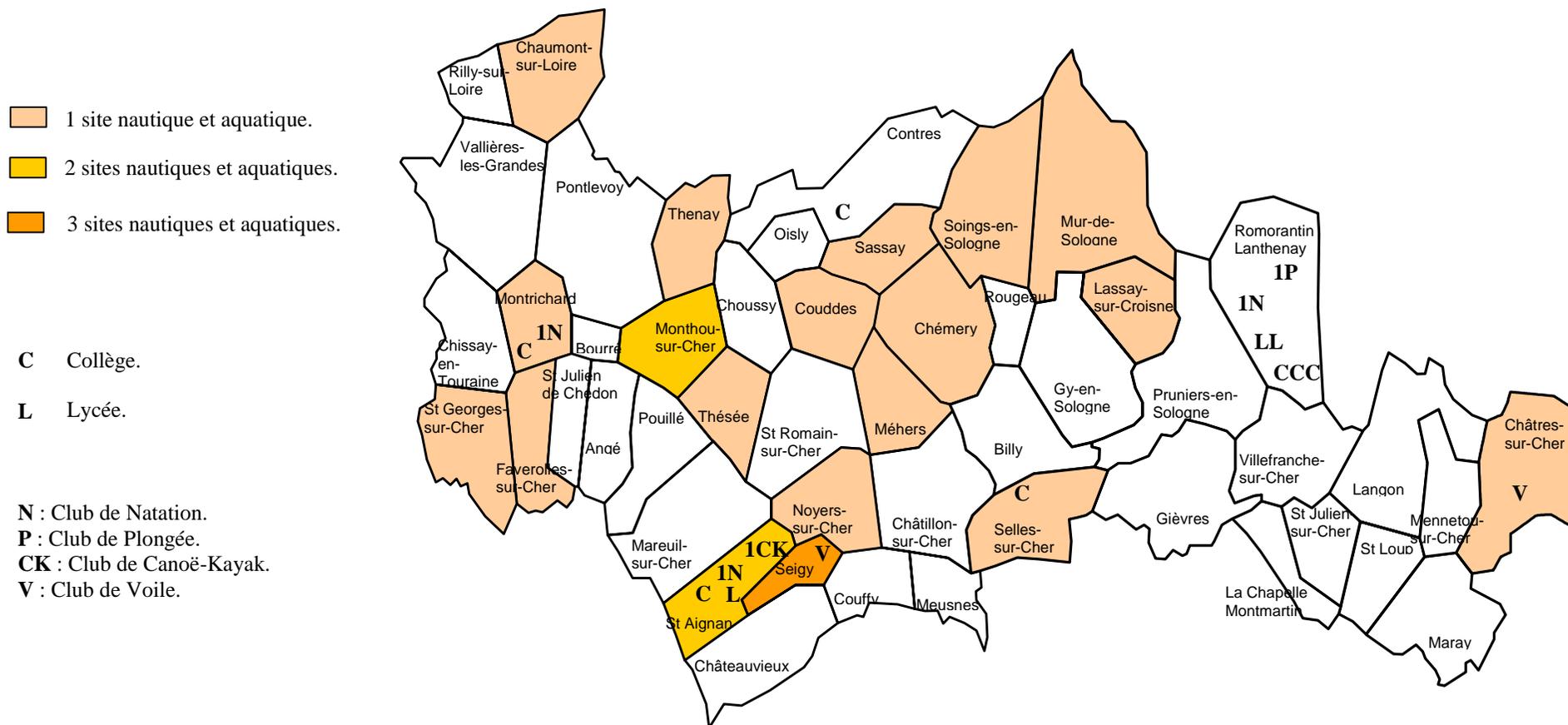
3.6. Les sports nautiques sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

A. Etat des lieux cartographique des sports nautiques

a. Les sports nautiques : les piscines et les associations sportives utilisant les piscines (natation, triathlon, sports et études sous-marins).



b. Les sports nautiques : les sites nautiques et aquatiques et les associations sportives les utilisant (natation, canoë-kayak, voile, aviron, ski nautique, sports sous marins...)





B. Analyses et Constats cartographiques

☞ Les piscines du Pays.

Les *piscines du Pays* sont *relativement bien réparties sur le Pays* (il est identifié un établissement nautique sur chaque chef-lieu de canton). A noter que *sur chaque commune où il y a soit une association sportive de natation soit un établissement scolaire* (collège/lycée) *il y a également une piscine* (Contres, Montrichard, St Aignan, Selles/Cher, Romorantin)..

Il est dénombré *9 piscines sur le territoire et 13 bassins aquatiques sur le territoire* :

✓ *5 bassins et 3 piscines à Romorantin* :

la piscine de la patinoire (gérée par la commune) dispose de 2 bassins (un bassin d'apprentissage de 12mX12m accueillant les loisirs et un bassin sportif de 25mX12m pouvant accueillir natation sportive, natation synchronisée, water polo, loisirs).

la piscine de plein air (gérée par la commune) qui compte un bassin d'apprentissage (15mX12m accueillant des loisirs) et un bassin sportif (25mX15m pouvant accueillir natation sportive, natation synchronisée, water polo, plongeon et loisirs).

la piscine de Synergym (gérée par un établissement commercial) est un bassin de natation mixte à vocation ludique et commerciale qui ne permet pas une pratique associative ou une pratique scolaire (bassin de 10mX5m pour le loisirs).

✓ *1 piscine à Mennetou/Cher* comprenant un bassin mixte (géré par le SIVOM de Mennetou) de 25mX10m.

✓ *1 piscine à St Aignan* (gérée par la commune) comprenant un bassin couvert de 20mX8m (pratique de l'eau en nage libre possible) et un bassin extérieur de 25mX12m (pratique de la natation course et de l'eau en nage libre possible).

✓ *1 piscine à Chémery*: piscine ludique du camping.

✓ *1 piscine à Contres*.

✓ *1 piscine à Montrichard*.

✓ *1 piscine à Selles/Cher* (gérée par la commune) comprenant un petit bassin (12mX6m) à destination des loisirs et un grand bassin (25mX10m) à destination du collège et des pratiquants de la natation.

Si au regard du nombre de piscines/bassins existants et au regard de la localisation de ces établissements l'offre de services à la population est satisfaisante en termes de piscines, *l'effort doit se concentrer sur les rénovations et réhabilitations de ces équipements qui sont pour certains d'entre eux dans un état d'obsolescence avancé*. A noter que le Pays prend largement en compte ce constat dans la mesure où 3 actions « sports » sur 4 inscrites dans le précédent contrat de Pays concernent des rénovations de piscines (Contres, Selles/Cher et Montrichard). *Toutes ces piscines ont ainsi été mises aux normes exceptées celle de Selles/Cher*.

☞ Les sites nautiques et aquatiques du Pays.

Il est dénombré **24 sites nautiques et aquatiques sur le Pays** de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Ces sites sont relativement bien répartis hormis peut être la zone Est du territoire qui ne compte que très peu de site (seul Châtre/Cher dispose d'un site).

Les **cours d'eau naturels** (exemple du Cher) viennent compléter l'offre de sites de pratiques (dans l'éventualité où ils sont accessibles par les associations sportives bien entendu).

En ce qui concerne les sites nautiques et aquatiques, il importe ici de **gérer les bases et sites nautiques de manière à pérenniser les sports nautiques et aquatiques**. A titre d'exemple, le site de la **base des Coufflons** (Seigy) a connu quelques difficultés de gestion. La prise en compte des difficultés passées doit permettre d'optimiser les conditions actuelles de pratiques (gestion des conflits d'usage).

☞ Les associations de sports nautiques sur le Pays

Plusieurs sports nautiques sont pratiqués sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Plusieurs associations sportives proposent ainsi la pratique :

- de la **voile** (**2 clubs** : USC Châtres/Cher et le CV Lac des 3 Provinces à Seigy).
- du **canoë-kayak** (**1 club** : le CK Club de St Aignan).
- de la **plongée** (**1 club** : l'AS Roto Sport Plongée).
- de la **natation** (**3 clubs** : l'A.N.Romorantin, l'A.N.St Aignan et le C.A.Montrichard).

A noter que plusieurs disciplines nautiques ne peuvent être pratiquées au sein d'associations sportives sur le territoire faute de club. C'est par exemple le cas :

- du **ski nautique**.
- de **l'aviron**.
- du **triathlon**.

En ce qui concerne la localisation des clubs nautiques, la concentration de ces clubs s'effectue autour de deux pôles principaux :

- sur la commune de **Romorantin**.
- sur le pôle de **St Aignan/Seigy**.



C. Les sports nautiques : Etat des lieux et devenir

☞ Les atouts

- le **nombre de piscines est important et ces piscines sont bien réparties sur le territoire** (chaque chef lieu de cantons dispose d'une piscine, chaque commune où est identifié un établissement scolaire ou une association sportive de natation dispose d'une piscine).
- le **nombre de sites nautiques et aquatiques** est lui aussi **conséquent sur le territoire**.
- Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais dispose sur son territoire d'un **tissu associatif de natation important** : le territoire compte 3 des 8 clubs départementaux (Romorantin, Montrichard, St Aignan). D'autres disciplines peuvent également être pratiquées au sein d'associations sportives (plongée, voile, canoë-kayak).
- la **prise en compte de travaux de remise aux normes des piscines du territoire** dans le précédent Contrat de Pays.

☞ Les freins

- **Certaines piscines du Pays ne sont plus dans un parfait état**, ce qui freine les possibilités d'accueil d'associations sportives, de scolaires et de public.
- **Certaines disciplines nautiques ne peuvent pas être pratiquées** sur le territoire au sein d'associations sportives (ski nautique, triathlon, aviron...).
- **Des conflits d'usage et de gestion apparaissent sur le territoire sur certains sites de pratiques (Base des Coufflons à Seigy)**, freinant ainsi l'essor des sports nautiques.
- **L'accès aux différents cours d'eau**, qui permet la pratique sportive nautique, **n'est pas toujours aisé**. A titre d'exemple, certaines associations sportives nautiques sont confrontées à des interdictions de navigation sur le Cher, ce qui freine ainsi le développement des activités des sports nautiques.

☞ Les besoins

- Besoin de **renovation des piscines** (besoin pris en compte dans le précédent et dans l'actuel Contrat de Pays).

- Besoin de *faciliter l'accès des associations sportives sur les cours d'eau* (Besoin d'aménager les conditions de navigation sur le Cher).
- Besoin de *gérer les conflits d'usage sur les bases nautiques*.

☞ Les enjeux

- Pérenniser les pratiques sportives nautiques
- Accueillir les licenciés potentiels au sein de clubs sans être dépendant des accès aux sites de pratiques.
- Accueillir les licenciés de clubs dans des conditions de pratique favorable (rénovations de piscines, accès aux sites régulier).

☞ Les axes de développement et orientations

Des orientations fortes peuvent être soulignées pour participer au développement des sports nautiques sur le territoire :

☞ *Organiser des concertations* avec les différents *partenaires* décisionnaires pour *faciliter l'accès des cours d'eau* pour les associations sportives nautiques. A titre d'exemple, organiser des concertations avec la D.D.E de manière à faciliter l'accès des clubs nautiques sur le Cher.

☞ *Mettre en place des réhabilitations et rénovations de piscines* (éléments pris en compte dans le Contrat de Pays).

☞ Mettre en place des *rencontres entre gestionnaires et utilisateurs de sites* de manière à :

- gérer les différents conflits d'usage sur les sites de pratiques.
- organiser et planifier l'utilisation de ces sites.

☞ Les projets des sports nautiques identifiés sur le Pays

Dans le programme d'actions du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, il est identifié 3 actions concernant les piscines :

- la *réhabilitation* de la *piscine* intercommunale de *Montrichard*.

- la *réhabilitation* de la *piscine* de *Contres*.

- la *réhabilitation et l'amélioration* de la *piscine* de *Selles/Cher*.

<u>OPERATION</u>	<u>NATURE DES INVESTISSEMENTS</u>	<u>MAITRE D'OUVRAGE</u>	<u>COUT ESTIMATIF</u>	<u>DEPENSE SUBVENTIONNABLE</u>	<u>TAUX DE SUBV.</u>	<u>SUBVENTION REGIONALE</u>	
						<u>CONTRAT DE PAYS</u>	<u>FONDS DE SOLIDARITE</u>
A. Réhabilitation des piscines							
Réhabilitation et extension de la piscine intercommunale	Aménagements immobiliers	Communauté de Communes du Cher à la Loire	3 300 000 €	1 500 000 €	50 %	750 000 €	
Réhabilitation de la piscine	Aménagements immobiliers	Commune de Contres	1 800 000 €	457 143 €	35 %	160 000 €	
Aménagement de l'espace d'accueil de la piscine municipale	Aménagements immobiliers	Commune de Selles-sur-Cher	129 000 €	128 571 €	35 %	45 000 €	
TOTAL			5 229 000 €	2 085 714 €	/	955 000 €	

3.7. Les sports d'équipements spécifiques sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

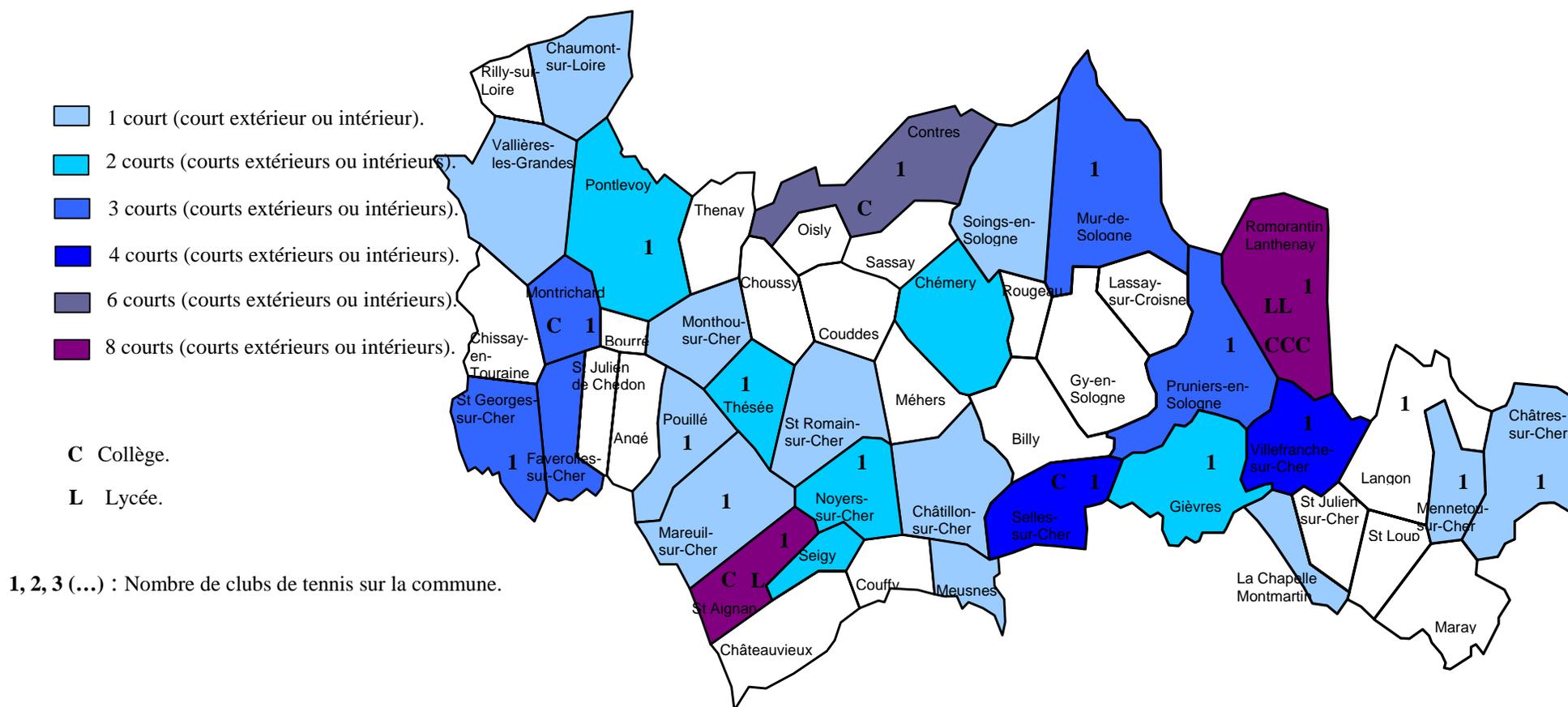


Le tennis sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



A- Etat des lieux cartographique

a. Les sports d'équipements spécifiques : les associations et les sites de pratiques de tennis.



B. Analyses et Constats cartographiques



☞ Les équipements

- Le Pays est doté de **nombreux courts de tennis** qui se polarisent autour des pôles urbains conséquents du Pays (Romorantin, Contres, St Aignan, Selles/Cher).
- Les associations du territoire utilisent deux types de sites de pratique :
 - les **courts de tennis extérieurs**.
 - les **courts de tennis couverts** (souvent au sein d'une halle sportive ou d'un gymnase).
- La volonté des clubs du Pays est **d'avoir accès aux sites de pratique couverts** (à noter ici qu'une forte orientation de la fédération et de la ligue du Centre de tennis est la construction de salles couvertes).

☞ Les associations

- Les **nombreux clubs de tennis sont répartis de manière homogène** sur le territoire, ce qui favorise une qualité de l'offre de services à la population.
- Il est dénombré au sein des clubs de tennis du territoire **1 299 licenciés**.
- La démarche de **regroupement de clubs** de tennis est pratique courante sur le Pays. On dénombre ainsi plusieurs clubs se regroupant de manière à assurer une certaine qualité d'accueil et d'encadrement :
 - le club de Mareuil/Cher/Pouillé.
 - l'US Saint Aignan Noyers.
 - l'USC Chatres/Cher – Langon – Mennetou.
- A noter également que certains clubs ont mutualisé leurs moyens de manière à constituer ensemble un **groupement d'employeurs** qui permet de créer de l'emploi (Mareuil-Pouillé, St Aignan-Noyers, St Georges, Thésée).
- Il existe, en plus des clubs présents sur le territoire, **8 sections tennis entreprises** (l'Hôtelier de Montrichard, le centre hospitalier de Romorantin, les commerçants artisans de Romorantin, l'USEP Sologne, l'Education Nationale de la Vallée du Cher, le centre hospitalier de St Aignan, le centre éducatif pour enfants de Pontlevoy et l'Education Nationale de Romorantin).



C. Le tennis : Etat des lieux et devenir

☞ Les atouts :

- Les clubs de tennis sont dans une démarche de mutualisation des ressources (mise en place d'un groupement d'employeurs, regroupement de clubs...).
- Les sites de pratique sont en nombre conséquent sur le territoire et répartis de manière homogène

☞ Les freins :

- L'accès aux sites de pratique couverts n'est pas toujours aisé, freinant parfois le développement de la pratique du tennis.

☞ Les besoins :

- Le besoin d'accès aux sites de pratique couverts est le besoin principal du tennis sur le territoire.
- Le besoin de financement des emplois pour pérenniser les postes.

☞ Les enjeux :

- La pérennisation des emplois du tennis est un enjeu important pour la discipline.

☞ Les axes de développement

Certaines orientations peuvent être mises en avant pour développer le tennis sur le territoire:

☞ Développer la *professionnalisation des clubs* :

- en favorisant la constitution de groupements d'employeurs.
- en assurant une veille autour des dispositifs d'aides à l'emploi, en développant le nombre de licenciés.

☞ *Favoriser l'accès aux sites couverts* en se concertant avec les gestionnaires de salles et les autres sports utilisateurs.

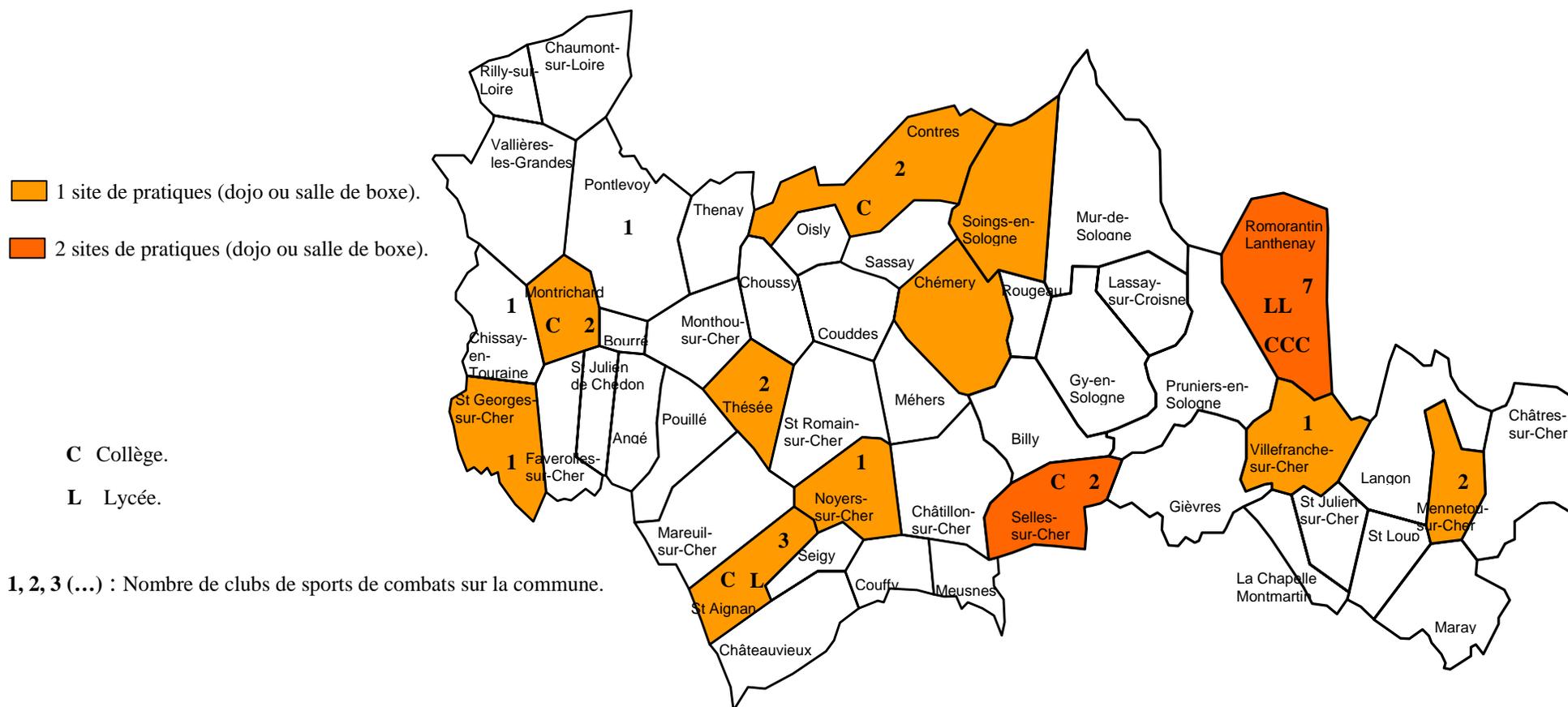
☞ *Poursuivre la politique de regroupement de clubs, quand cela s'avère nécessaire, pour assurer une qualité d'accueil et d'encadrement technique.*



Les sports de combats sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

A- Etat des lieux cartographique

a. Les sports d'équipements spécifiques : les associations et les sites de sports de combat (judo, karaté, aikido, boxe)





B. Analyses et Constats cartographiques

☞ Les équipements de sports de combat

- En ce qui concerne les équipements sportifs, notons que les *dojos* sont en nombre conséquent sur le Pays (12 dojos) et répartis sur les pôles urbains principaux du Pays.

- A souligner également que chaque commune où est situé un *établissement scolaire* (collège ou lycée) dispose un *équipement* de sports de combat (qui peut donc être utilisé pour la pratique sportive scolaire).

- Chissay-en-Touraine et Pontlevoy sont les deux seules communes qui ont une association sportive de sports de combat sans avoir de dojo. A contrario, la commune de Chémery dispose d'un dojo mais d'aucun club de sports de combats.

- A noter que les communes de Romorantin et de Selles/Cher disposent d'une *salle de boxe spécifique* (ce qui paraît logique dans la mesure où ce sont les deux seules communes à avoir une association sportive de boxe).

☞ Les associations de sports de combat

- Le tissu associatif des sports de combat est important sur le territoire, avec notamment une prédominance notable du judo. Cependant, la nature des sports de combats représentés sur le territoire permet une diversité de l'offre pour les habitants de la population. On peut ainsi dénombrer :

- ~ 14 clubs de judo.
- ~ 3 clubs d'aïkido.
- ~ 2 clubs de boxe (française et anglaise).
- ~ 6 clubs de karaté.

- Tout comme les équipements, les **associations de sport de combat sont essentiellement basées sur les pôles « urbains » du Pays.** Romorantin, avec ses 7 associations sportives de combat, en est la parfaite illustration.

C. Les sports de combat : Etat des lieux et devenir



☞ Les atouts :

- *Beaucoup de sport de combat sont praticables sur le territoire* grâce d'une part à la diversité des disciplines des clubs (judo, karaté, boxe, aikido) et d'autre part à l'implantation homogène et conséquente des équipements de sports de combats.

☞ Les freins :

- Le coût du *matériel sportif* est important et les clubs ne peuvent pas forcément se doter de matériel en quantité et qualité satisfaisante pour les licenciés.

- Autre frein : le *manque d'animateurs* de sports de combat peut entraîner la fermeture de clubs (exemple de la boxe à St Aignan).

☞ Les besoins :

- La boxe fait remonter un besoin en *matériel sportif* (gants, casque, boxe compteur...)

- Les sports de combat ont besoin de pouvoir également *utiliser des salles omnisports*. Dans ce contexte, lorsqu'une salle omnisports est construite ou rénovée, il semble opportun de prévoir un espace dédié aux sports de combat où un tapis peut être mis pour permettre la pratique de différents sports de combat.

- Besoin également de *moyens humains pour encadrer et animer les sports de combat*.

☞ Les enjeux :

- *Eviter la fermeture des clubs* (en ayant des animateurs d'une part et des lieux de pratiques d'autre part).

- *Accueillir les pratiquants dans des conditions optimales* (avec du matériel et des animateurs de qualité).

☞ Les axes de développement

Certains axes de développement peuvent être mis en avant :

☞ La *mutualisation du matériel sportif entre les différents clubs de sports de combat* permettra à chaque association d'avoir du matériel de qualité à proposer aux licenciés.

☞ Dans le même ordre d'idée, la *mutualisation des animateurs et entraîneurs sportifs* peut constituer une solution pour pallier le manque d'animateur.

Dans ce contexte, les *clubs de sports de combat de communes avoisinantes peuvent peut être se rencontrer* pour faire un bilan des moyens humains à disposition puis pour organiser une répartition de ces moyens humains pour pouvoir accueillir tous les licenciés.

☞ Enfin, il s'agit aussi de *s'assurer que les clubs sur les communes ne possédant pas de dojo ont tout de même accès à un site de pratiques* qui leur permettent d'exercer leur sport.

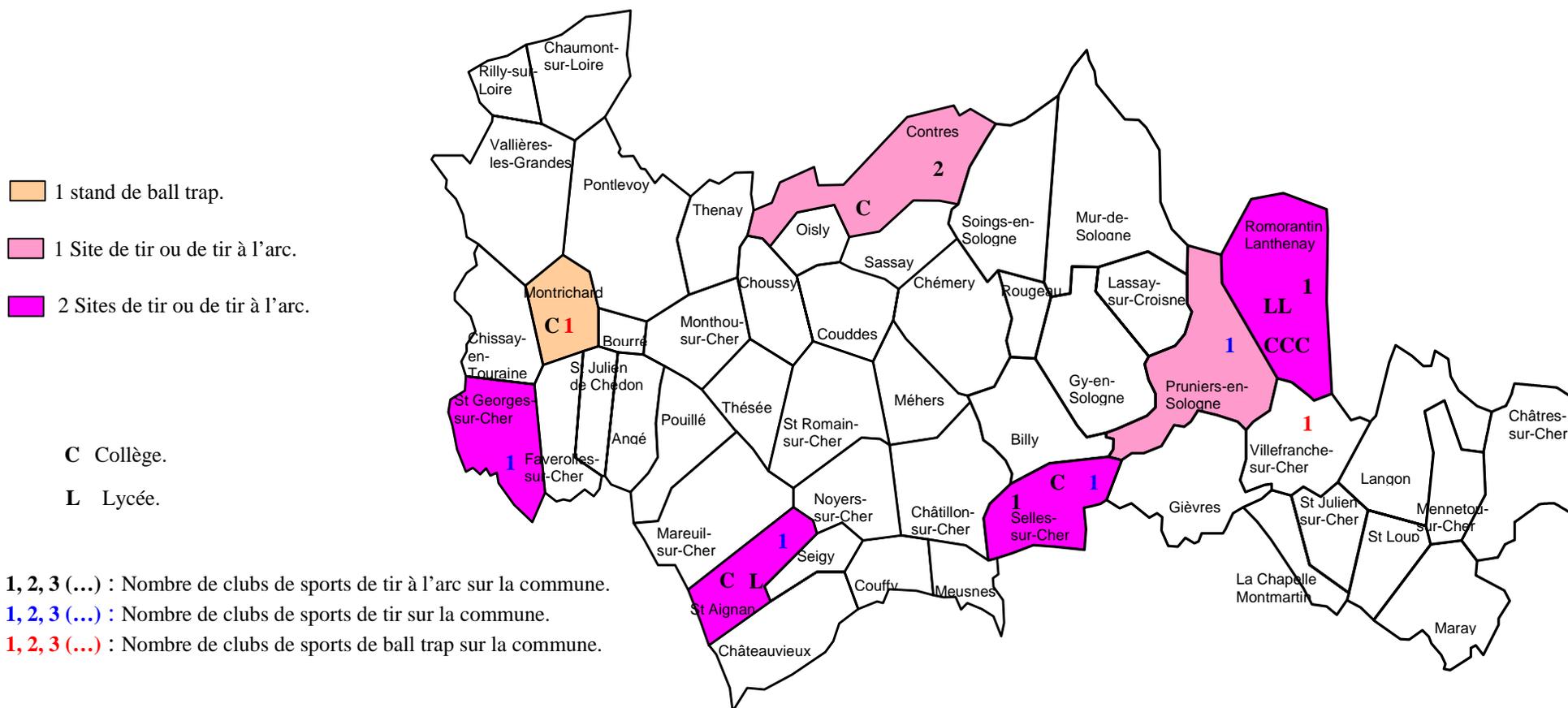


Les sports de cible sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais



A- Etat des lieux cartographique

a. Les sports d'équipements spécifiques : les associations et les sites de sports de cible (tir, tir à l'arc, ball trap).



B. Analyses et Constats cartographiques



☞ Les équipements de sport de cible

- En ce qui concerne les équipements de sport de cible, il est comptabilisé :
 - *1 stand de ball trap à Montrichard.*
 - *6 sites de pratiques de tir à l'arc* (Romorantin, Pruniers, Selles/Cher, St Aignan, St Georges, Contres).
 - *4 sites de pratiques de tir* (1 stand de tir à Romorantin et à St Georges, 1 tir à la cible à St Aignan et 1 tir à la carabine à Selles/Cher).
- A noter que le *stand de tir de Pruniers* est un *stand militaire inapproprié à la compétition* et que le *stand de St Georges* est *hors normes pour accueillir les compétitions*.
- Là encore les *sites de pratique se polarisent essentiellement sur les communes plus urbaines* (Romorantin, Contres, St Aignan, Selles/Cher). Seul le Centre du Pays est dépourvu d'équipements sportifs de sports de cible (ce qui ne constitue pas un très gros frein dans la mesure où les licenciés peuvent, où qu'ils se situent sur le Pays, aller pratiquer à 15-20 minutes).

☞ Les associations d'escrime, de tir à l'arc et de tir

- Avec 4 clubs de tir à l'arc (sur 12 dans le département), 2 clubs de ball trap (sur 5 dans le département) et 4 club de tir (sur 10 dans le département), il apparaît que le territoire est relativement bien doté en terme de clubs de sports de cible.
- Au niveau de la localisation de ces clubs, on peut noter, à l'instar des équipements, que le Centre du Pays est dépourvu d'associations sportives.



C. Les sports de cible : Etat des lieux et devenir

☞ Les atouts :

- Le nombre de *clubs de sports de cible* présents sur le territoire est important et permet de proposer aux habitants du Pays une offre de services à la population qui soit satisfaisante.
- Tous les *chefs-lieux de cantons possèdent au moins une association sportive de sports de cible et un équipement de sports de cible.*

☞ Les freins :

- Le tir sportif n'est pas encore *reconnu comme un sport à part entière selon les clubs locaux.* Une campagne de communication pour démystifier le tir ferait le plus grand bien à ce sport.
- Tous les sites de pratiques soulignés sur la carte des équipements ne permettent pas forcément une pratique sportive associative (exemple de Pruniers et de St Georges).
- La diversité des sites de pratique utilisés par les clubs de tir à l'arc (stand, gymnase, nature...) sous-entend d'avoir *accès à tous ces sites*, ce qui n'est pas toujours le cas. Ce constat reste néanmoins à nuancer dans la mesure où chaque pratiquant à au moins un lieu de pratique à moins de 20 minutes (en voiture) de son domicile.
- La *professionnalisation* des clubs ne peut pas s'effectuer en raison du manque de moyens des clubs.
- La *zone centrale du Pays* est dépourvue de club et d'infrastructure sportive.

☞ Les besoins :

- Les associations sportives locales soulignent un *besoin d'un stand commun dans le triangle Contres – St Aignan – Selles/Cher.*
- *Besoins de matériel sportif.*

- Besoin *d'homologuer les sites de pratiques existants* (ou d'y avoir accès dans certains cas).

☞ Les enjeux :

- *L'accueil de compétitions sportives de tir et tir à l'arc* sera dépendant de l'homologation des sites de pratiques.

- La *pérennisation des sports de cible* dépendra pour sa part de la faculté à gérer les conflits d'usage.

☞ Les axes de développement

Pour répondre à ces enjeux, certains axes de développement peuvent être mis en avant :

☞ Voir s'il est possible de *procéder à l'homologation des sites* qui ne sont pas encore homologués.

☞ *Faciliter l'accès à tous les sites de pratique* pour le tir à l'arc.

☞ *Organiser des animations et manifestations sportives* pour sensibiliser les habitants du Pays aux sports de cible.

☞ Informer les clubs locaux sur les aides financières pour l'achat de *matériel sportif*. Faire en sorte que ces clubs mutualisent le matériel à disposition.

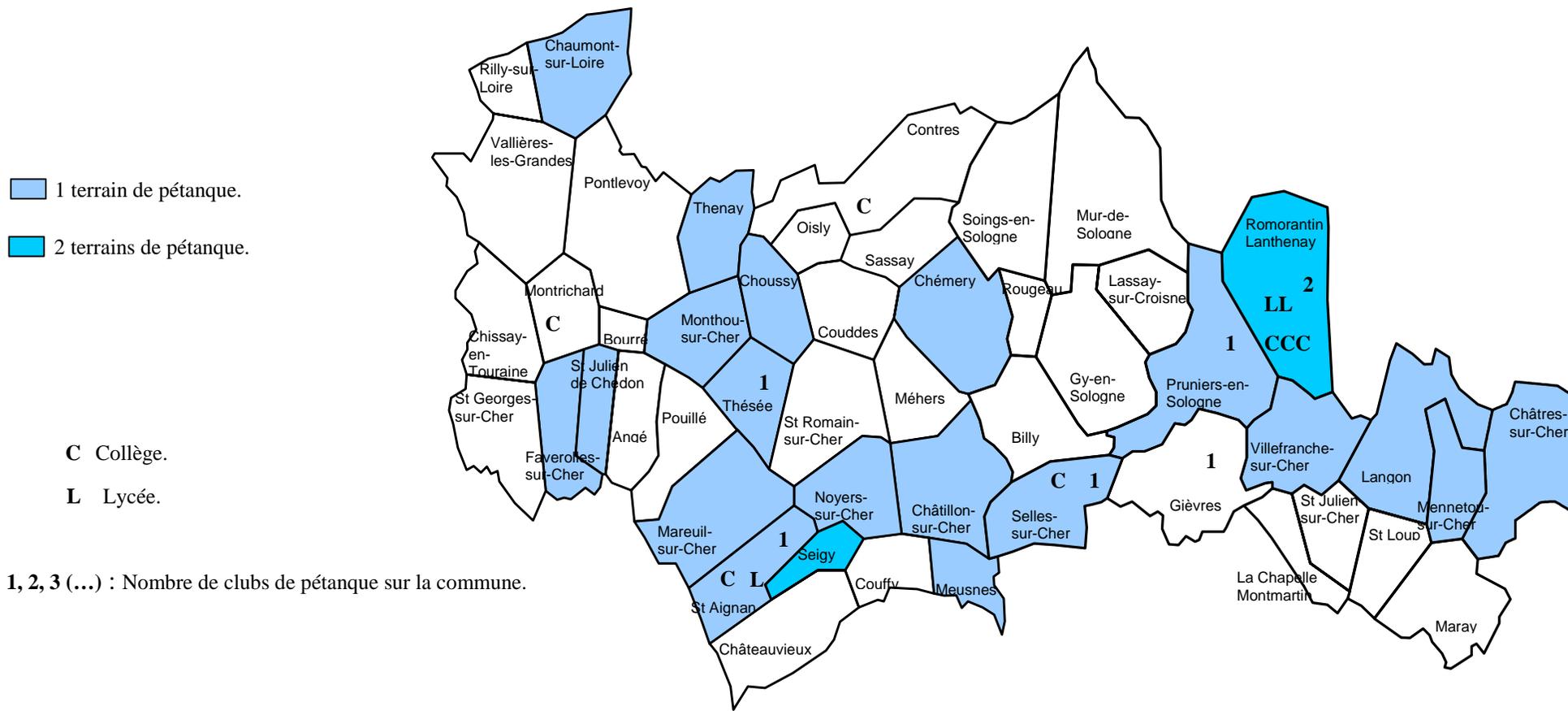


Les autres sports spécifiques sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (Pétanque, Sports de Glace, Billard, Haltérophilie).

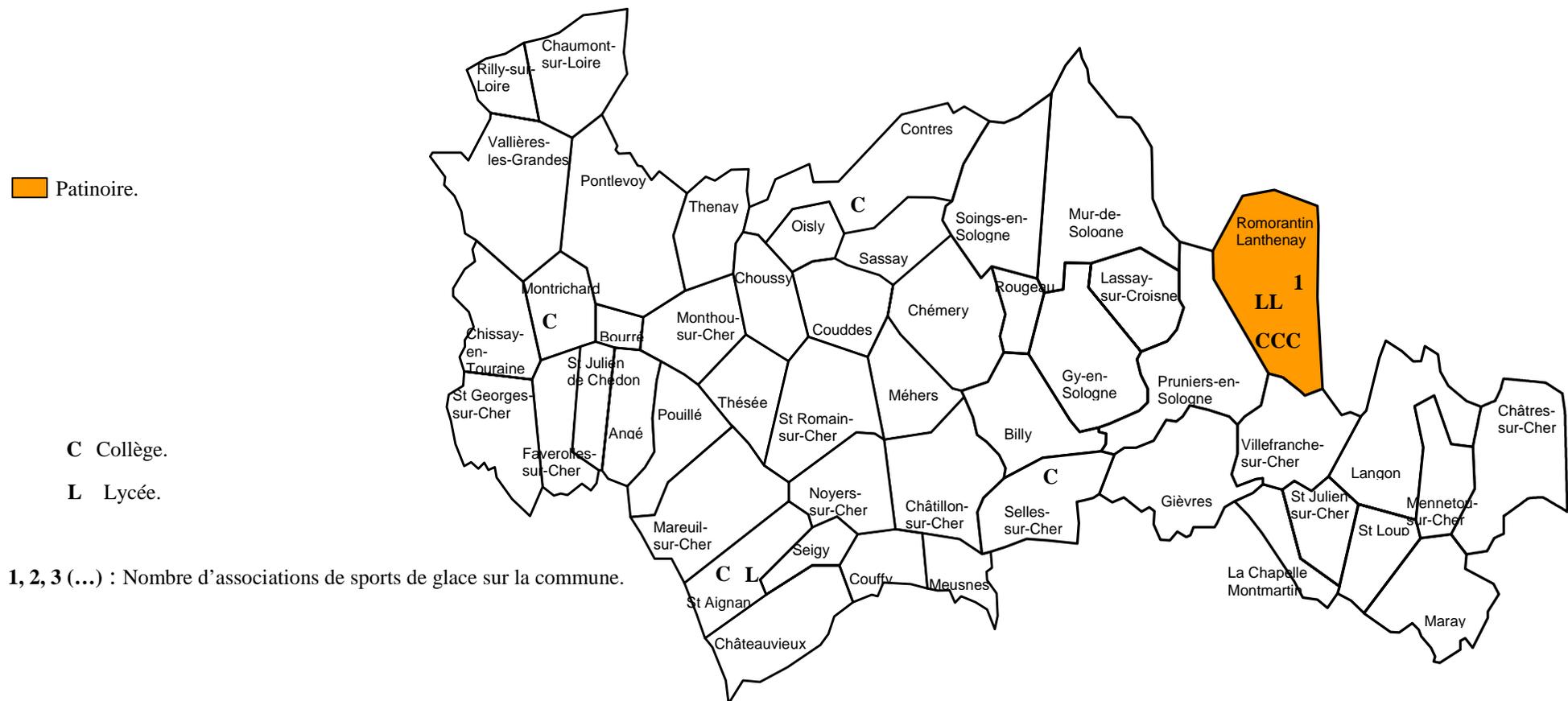


A- Etat des lieux cartographique

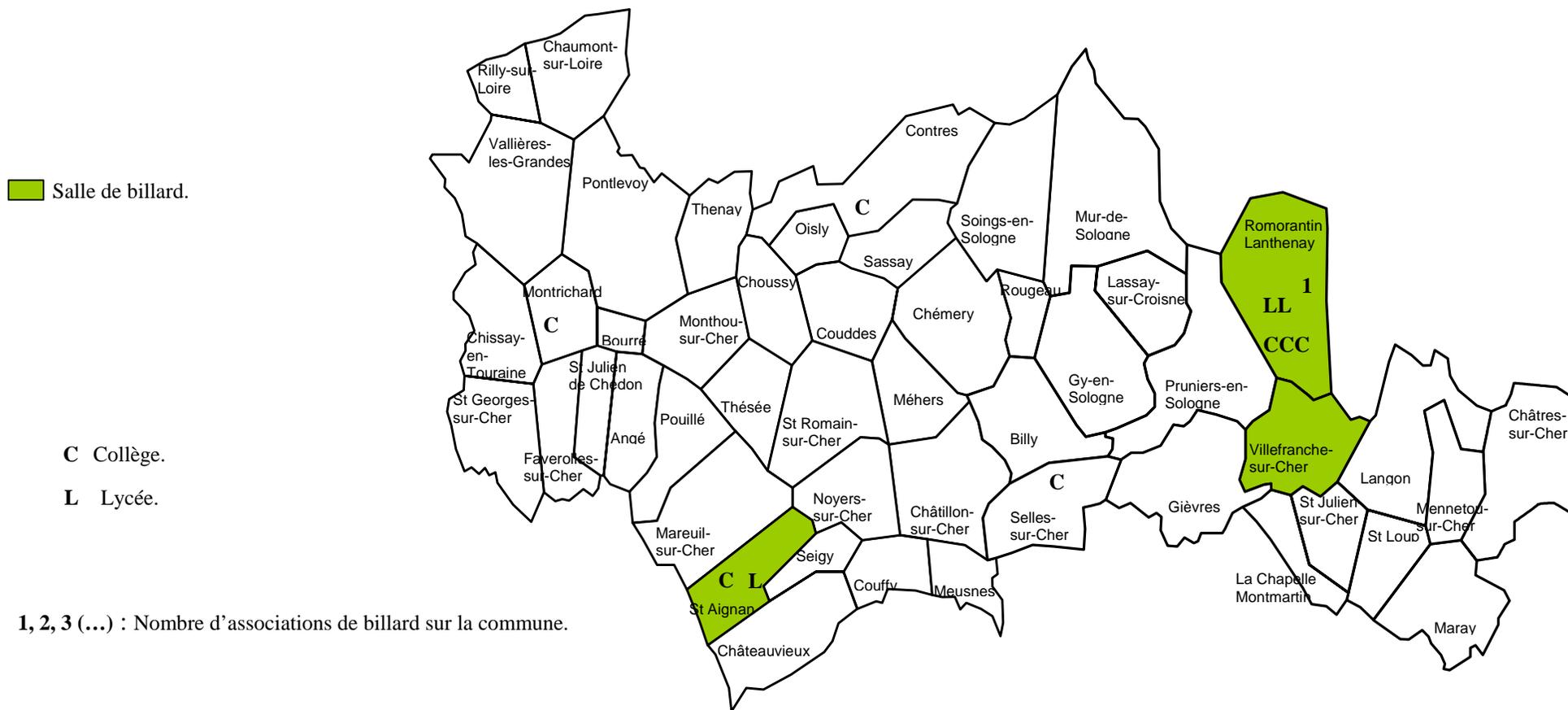
a. Les sports d'équipements spécifiques : les associations de pétanque et les boulodromes.



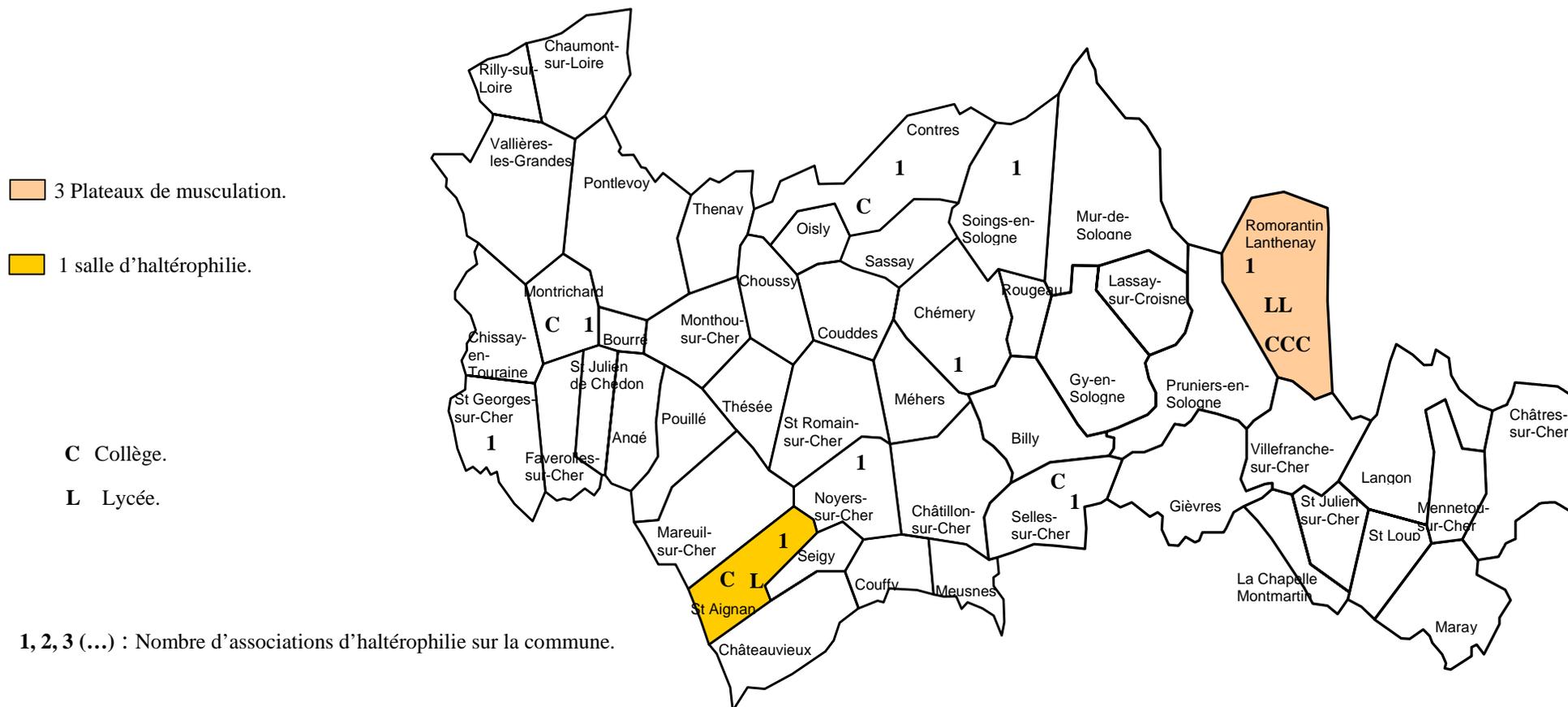
b. Les sports d'équipements spécifiques : l'association de sports de glace et la patinoire du Pays.



c. Les sports d'équipements spécifiques : les associations de billard et les salles de billard du Pays.



d. Les sports d'équipements spécifiques : les associations d'haltérophilie et les sites de pratiques du Pays.





B. Analyses et Constats cartographiques

☞ Les équipements spécifiques

- La **ville de Romorantin** est particulièrement bien dotée en équipements sportifs : golf, patinoire, boulodrome, salle de billard...
- La présence de **la seule patinoire départementale** sur le Pays (à Romorantin) est un formidable atout pour le territoire : elle permet de proposer aux habitants du département une offre en matière de sports de glace et elle permet d'augmenter l'offre de loisirs (l'équipement s'avère donc très structurant pour le territoire).
- Les **salles de billard** sont nombreuses sur le Pays et la seule association de billard de Romorantin peut se satisfaire de pouvoir pratiquer sans problème d'accès aux lieux de pratiques.
- Les **boulodromes** (ou terrains de pétanque) sont aux aussi en nombre conséquent et bien répartis sur le territoire, ce qui permet de satisfaire les adeptes de ce sport.
- Les **salles d'haltérophilie** (ou plateaux de musculation) sont pour leur part peu nombreuses sur le territoire mais cela ne constitue pas en soi un véritable frein dans la mesure où la pratique de ce sport peut également se dérouler au sein de salles polyvalentes ou de salles omnisports.

☞ Les associations de sports spécifiques

- Les **clubs de pétanque et d'haltérophilie** sont bien répartis sur le territoire, offrant ainsi à la population une certaine qualité quant aux possibilités de pratiques (il est possible de pratiquer ces sports au sein d'un club sans avoir trop de distance à effectuer).
- Le **H.P.R (Hockey Patinage Roller) Romorantin** est la seule association sur le département qui permet la pratique de **sports de glace** (à noter également que cette association est employeur, donc favorise le développement économique local).
- Petit lacune à souligner : **certains sports spécifiques n'ont pas d'associations sportives sur le territoire** (exemple de l'escrime, du golf...), ce qui amenuise une diversité de l'offre de services sportifs.



C. Les autres sports spécifiques : Etat des lieux et devenir

☞ Les atouts :

- *Un parc d'équipements sportifs* relativement satisfaisant (terrains de pétanque, salles de billard).
- La *patinoire de Romorantin* représente un atout formidable pour le territoire (possibilité de pratiquer les sports de glaces et développement économique local).
- Présence d'un club permettant la *pratique des sports de glace* (le H.P.R Romorantin).
- Présence de *nombreuses associations sportives d'haltérophilie et de pétanque*.

☞ Les freins :

- *Certains sports ne peuvent être pratiqués sur le territoire faute de club* (ex : escrime, golf...).
- Le *manque de ressources financières* freine l'embauche ou la pérennisation des emplois en place.

☞ Les besoins et enjeux:

- *Besoins d'avoir accès aux salles polyvalentes (ou omnisports)* pour les clubs d'haltérophilie.
- Besoin *de pérenniser l'emploi de certains clubs* (ex : HPR Romorantin).
- Pérenniser *l'accès de la patinoire* à l'association sportive utilisatrice.

☞ Les axes de développement

Les axes de développement suivant peuvent être envisagés :

- la *veille autour de l'utilisation de la patinoire* (et notamment autour de la possibilité d'accès du club).
- la *pérennisation des emplois* des clubs employeurs.
- la *vérification de la possibilité d'accès de chaque club d'haltérophilie à des sites de pratiques*.

4. Bilan récapitulatif du sport sur le Pays

4.1. Tableaux récapitulatifs par familles d'activités sportives

Les sports de salles	Les atouts	<ul style="list-style-type: none"> - L'encadrement technique semble relativement satisfaisant selon les clubs du Pays. Il permet d'accueillir et de satisfaire les licenciés de sports de salles. - Tous les clubs de sports de salles (badminton, basket-ball, handball, boxe...) ont au moins un équipement pouvant les accueillir sur la commune où ils se situent. - Le tissu associatif des sports de salles est dense sur le territoire, diversifié et réparti de manière homogène.
	Les freins	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant les gymnases du Pays : le gymnase de Selles/Cher est à rénover, le gymnase de Contres est saturé (manque de créneaux horaires) et le gymnase de St Aignan ne permet que la pratique des scolaires et du tennis. - Les tracés des gymnases ne permettent pas tout le temps la pratique de plusieurs sports de salle (exemple du badminton). - La répartition des créneaux horaires ne fait pas tout le temps l'unanimité, certaines disciplines se trouvant dans l'impossibilité d'avoir accès aux gymnases ou aux salles omnisports (ou alors à des créneaux horaires délicats). - Les équipements n'ont pas tous des facilités quant à l'accès des personnes handicapés. - Certains gymnases s'avèrent vétustes et obsolètes (date de construction ancienne) et nécessitent des rénovations.
	Les orientations	<p style="color: orange;">↳ Lors de constructions ou de rénovations d'équipements sportifs, il est important de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre la pratique de tous les sports de salles (dimensions et traçage). - prévoir des accès handicapés. <p style="color: orange;">↳ La mise à disposition auprès des clubs des gymnases d'établissements scolaires hors des créneaux horaires scolaires permettrait une utilisation optimale de l'équipement et favoriserait la réduction des coûts publics (aller à l'encontre des maires pour leur faire cette proposition). La mise à disposition de salles polyvalentes pour certains sports (fitness, aérobic, gymnastique volontaire...) peut aussi être envisagée.</p> <p style="color: orange;">↳ La mutualisation des cadres techniques permet d'assurer un encadrement de qualité pour chaque association d'une même discipline.</p> <p style="color: orange;">↳ La prise en compte des gymnases où les sports de salles peuvent rencontrer des problèmes (besoin de rénovation à Selles/Cher, saturation à Contres, toutes les disciplines ne peuvent pas pratiquer à St Aignan) en allant voir les gestionnaires des sites.</p>
	Les projets identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> - La construction d'une salle à Thésée permettant d'accueillir les sports de salles nécessitant une surface tapis pour leur pratique, suffisamment grande pour une centaine d'adhérents, sur le même site que le gymnase et le tennis afin de réunir les sportifs. A noter également que la mise aux normes du gymnase de Thésée est envisagée pour favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées. - L'extension du gymnase de St Aignan. - La rénovation des centres sportifs de Selles/Cher et de Montrichard.
Pas d'action « sports de salles » indiquée dans le précédent programme d'actions.		

Les sports de grands terrains extérieurs	Les atouts	<ul style="list-style-type: none"> - la présence de <i>nombreuses associations sportives de football et d'athlétisme</i>. - la présence du <i>seul club départemental de baseball</i>. - le travail de <i>mutualisation de certaines disciplines</i> (ex : regroupement de certains clubs de football). - Le <i>nombre d'équipements sportifs de football, de rugby et de baseball</i> est en cohérence avec le nombre de clubs de ces disciplines sur le territoire. - Cette famille d'activités sportives génère des <i>emplois</i> sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin.
	Les freins	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'obsolescence de certains équipements sportifs (et de leurs annexes)</i> nécessite parfois des rénovations pour ne pas constituer un frein au développement de la pratique associative (ex : besoin de travaux de remise aux normes de la tribune du stade de football de Romorantin, pas d'éclairage sur le terrain d'honneur de rugby de Romorantin...). - Le <i>besoin d'un stade d'athlétisme structurant en Vallée du Cher</i> se fait cruellement sentir : l'athlétisme est la seule discipline des sports d'extérieur où une zone géographique à grande superficie où se trouvent des clubs (St Aignan, Montrichard) n'a pas d'équipement structurant à disposition. - Certains <i>sports de grands terrains extérieurs ne sont pas praticables sur le territoire faute d'association sportive</i> (hockey/gazon, football américain). - Le <i>tissu associatif de rugby du Pays</i> est <i>peu conséquent</i> au regard du nombre de clubs départementaux (1 club sur le territoire sur 8 clubs sur le département). - <i>L'insuffisance d'éducateurs/de moniteurs</i> peut constituer un frein pour développer les sports de grands terrains extérieurs.
	Les orientations	<ul style="list-style-type: none"> ↳ <i>Construire un site d'athlétisme à St Aignan.</i> ↳ <i>Assurer des rénovations d'équipements sportifs et d'annexes sur les sites où cela s'avère nécessaire.</i> ↳ <i>Développer la formation.</i> ↳ <i>Diffuser l'information quant aux différentes sources possibles de financement d'un emploi.</i> ↳ <i>Besoin de mutualisation des équipements existants.</i>
	Les projets (en cours ou identifiés)	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un stade d'athlétisme à St Aignan. - Restructuration des vestiaires de Langon et de Gy en Sologne (en cours). - Terrain synthétique à Romorantin. - Homologation du terrain de football de Montrichard (en cours).
	Les actions financées	<ul style="list-style-type: none"> - Les tribunes du stade de football de Romorantin (précédent Contrat de Pays).

Les sports terrestres	Les atouts	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Plusieurs guides et documents d'itinéraires ont déjà été diffusés</i> sur le territoire. A titre d'exemple, le comité départemental de randonnée pédestre a édité dans sa brochure 2006-2007 des parcours de randonnée pédestre. - Les <i>bords du Cher et la Sologne</i> sont des atouts naturels permettant d'accueillir la pratique de sports terrestres. - Les <i>5 grandes régions naturelles et les 6 entités paysagères du Pays</i> favorisent le développement des sports terrestres. - Un <i>tissu associatif d'équitation, de cyclisme, de cyclotourisme et de randonnée pédestre important</i>. - Concernant les équipements : <ul style="list-style-type: none"> les associations d'<i>équitation</i> ont au moins un équipement sur la commune où elles se situent. l'association de <i>roller</i> à un équipement où pratiquer. l'association d'<i>escalade</i> à un équipement où pratiquer.
	Les freins	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les conflits d'usage</i> constituent la problématique majeure pour les sports terrestres. Il est distingué 2 types de conflits d'usage : - les conflits d'usage entre les différents sports terrestres.- les conflits d'usage avec les autres utilisateurs « non-sportifs » des sites de pratique (ex : propriétaires fonciers). - Le <i>manque de circuits permanents</i> est également soulevé comme un frein par les clubs de sports terrestres.. - Le <i>choix du matériel utilisé pour construire et rénover les sites de pratiques</i> peut également constituer un frein pour le développement de la pratique de certains sports terrestres. Des divergences apparaissent ici entre certains sports. - Les clubs soulignent pour les sports terrestres le manque de <i>structure d'accueil et d'hébergement</i>, ces sports étant éminemment liés au tourisme et donc aux différentes possibilités d'accueil des pratiquants. - <i>Certains sports terrestres ne sont pas « praticables » sur le Pays</i> en raison de l'absence d'association sportive de ces sports : course d'orientation, spéléologie, triathlon.
	Les orientations	<ul style="list-style-type: none"> ↳ <i>Lors de constructions ou rénovations d'équipements sportifs, consulter l'ensemble des clubs de sports terrestres de manière à permettre une pratique de tous les sports (réflexion sur le matériel utilisé, sur l'itinéraire des circuits...).</i> ↳ <i>Favoriser l'implantation de structures d'accueil pour coupler sport et tourisme et permettre à tous les sportifs potentiels d'avoir des lieux d'hébergement.</i> ↳ <i>Organiser des concertations entre les associations de sports terrestres de manière à régler les conflits d'usage (répartition de l'utilisation des sites de pratiques, possibilité d'accès à ces sites...).</i> ↳ <i>Poursuivre la diffusion de guides de sites et itinéraires de randonnées.</i>
	Les projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Projet d'hébergement à Mareuil.</i> - <i>Mise aux normes et extension du centre de séjour de St Aignan.</i>

Les sports	Les atouts	<ul style="list-style-type: none"> - les <i>sites de pratiques sont nombreux et diversifiés</i> (plusieurs types de pratiques possibles) sur le territoire. - un <i>tissu associatif de sports aériens diversifié</i> (hormis le parachutisme, toutes les activités aériennes sont praticables sur le Pays). - un <i>impact économique, social, de loisirs et sportif favorable</i> pour le territoire : plusieurs touristes (français et étrangers) viennent sur les sites de pratiques du Pays pour s'adonner à leur passion. - le territoire a le privilège d'être situé sensiblement au cœur d'une Région géographique bénéficiant d'une « <i>aérologie</i> » <i>considérée par tous les vélivoles comme une des meilleures en secteur de plaine</i>. - le <i>dynamisme des clubs locaux</i> permet de <i>recevoir des compétitions de très haut niveau</i>, apportant ainsi de l'animation <i>et du dynamisme économique sur le territoire</i>. A titre d'exemple, l'Aéroclub de Sologne a l'honneur d'organiser <i>les « 4èmes Championnats du Monde Féminin de Vol à Voile de la Fédération Aéronautique Internationale » (qui ont lieu en 2007)</i>.
	Les freins	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Certains sites de pratiques ne sont pas homologués</i> et doivent être rénovés pour recevoir des compétitions et pour favoriser un accueil satisfaisant des licenciés. - <i>Aucun club de parachutisme</i> n'est dénombré sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.
aériens	Les orientations	<ul style="list-style-type: none"> ↳ <i>Rénover les infrastructures qui s'avèrent obsolètes et qui ne sont pas aux normes de manière à :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>pouvoir accueillir des compétitions de haut niveau.</i> - <i>pouvoir accueillir les licenciés d'associations sportives dans des conditions acceptables.</i> ↳ <i>Permettre aux clubs d'acquérir du matériel de manière à pérenniser les pratiques sportives aériennes sur le Pays.</i>
	Les projets identifiés	<p>Un projet fort est identifié sur le territoire pour développer les sports aériens : <i>la rénovation des installations de l'aérodrome de Romorantin Pruniers</i>.</p> <p>Cette rénovation, nécessaire pour pouvoir accueillir les 4èmes Championnat du Monde Féminin de Vol à Voile, est fortement soutenue par le Comité Régional de Vol à Voile.</p> <p>Elle comprend la rénovation du club house, l'aménagement des hangars et des appentis, la rénovation du pavillon et du bureau et l'aménagement de la voirie.</p>

Les sports mécaniques	Les atouts	<p>- Le <i>circuit mécanique de Thenay</i>, même s'il est privé, commercial et non homologué, permet tout de même la pratique du « cross-car », du karting et du quad. Il en va de même pour le <i>site de Sassay</i> qui permet la pratique du motocyclisme.</p> <p>- <i>L'écurie de Romorantin</i> est une des deux écuries du département et permet la pratique du sport automobile.</p>
	Les freins	<p><i>Le parc d'équipements de sports mécaniques est très faible sur le territoire :</i></p> <p>- Pour le <i>motocyclisme</i> : aucun circuit homologué n'est recensé sur le Pays (les deux circuits homologués sur le département se trouvant à Herbault et à Nouan-le-Fuzelier et le circuit motocross de Sassay est un circuit privé).</p> <p>- Pour le <i>karting</i> : aucun circuit de karting homologué ne se situe sur le département (les deux circuits du département sont à Mer et à Salbris).</p> <p>- Pour les <i>sports automobiles</i> : aucun circuit homologué (ni tout terrain ni fermé) sur le Pays.</p> <p>Les seuls <i>équipements sportifs existants</i> sont en <i>gestion privée</i>.</p> <p>- Le <i>tissu associatif de sports mécaniques est également faible sur le territoire</i> : pas d'écurie de sports automobiles, pas d'association sportive de karting et une seule association sportive de motocyclisme.</p>
	Les orientations	<p>↳ <i>Améliorer le parc d'équipements sportifs des sports mécaniques (homologation, détermination de nouveaux circuits...)</i></p> <p>↳ <i>Favoriser le renforcement du tissu associatif sportif des sports mécaniques (analyser où les manques sont les plus évidents pour les combler).</i></p> <p>↳ <i>Organiser des animations et des manifestations visant à offrir aux habitants du Pays des possibilités de pratiquer les sports mécaniques (développer la promotion et la communication autour de ces sports).</i></p>
	Pas de projet identifié	
Pas d'action de sports « mécaniques » financée dans le Premier Contrat de Pays.		

	<p>Les atouts</p>	<p>- le nombre de piscines est important et elles sont bien réparties sur le territoire (chaque chef lieu de cantons dispose d'une piscine, chaque commune où est identifié un établissement scolaire ou une association sportive de natation dispose d'une piscine).</p> <p>- le nombre de sites nautiques et aquatiques est lui aussi conséquent sur le territoire.</p> <p>- Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais dispose sur son territoire d'un tissu associatif de natation important : le territoire compte 3 des 8 clubs départementaux (Romorantin, Montrichard, St Aignan). D'autres disciplines peuvent également être pratiquées au sein d'associations sportives (plongée, voile, canoë-kayak).</p> <p>- la prise en compte de travaux de remise aux normes des piscines du territoire dans le précédent Contrat de Pays.</p>
<p>Les sports</p>	<p>Les freins</p>	<p>- Certaines piscines du Pays ne sont plus dans un parfait état, ce qui freine les possibilités d'accueil d'associations sportives, de scolaires et de public.</p> <p>- Certaines disciplines nautiques ne peuvent pas être pratiquées sur le territoire au sein d'associations sportives (ski nautique, triathlon, aviron...).</p> <p>- Des conflits d'usage et de gestion apparaissent sur le territoire sur certains sites de pratiques (Base des Coufflons à Seigy), freinant ainsi l'essor des sports nautiques.</p> <p>- L'accès aux différents cours d'eau, qui permet la pratique sportive nautique, n'est pas toujours aisé. A titre d'exemple, certaines associations sportives nautiques sont confrontées à des interdictions de navigation sur le Cher, ce qui freine ainsi le développement des activités des sports nautiques.</p>
<p>Les nautiques</p>	<p>Les orientations</p>	<p>↳ Organiser des concertations avec les différents partenaires décisionnaires pour faciliter l'accès des cours d'eau pour les associations sportives nautiques. A titre d'exemple, organiser des concertations avec la D.D.E de manière à faciliter l'accès des clubs nautiques sur le Cher.</p> <p>↳ Mettre en place des réhabilitations et rénovations de piscines (éléments pris en compte dans le Contrat de Pays).</p> <p>↳ Mettre en place des rencontres entre gestionnaires et utilisateurs de sites de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer les différents conflits d'usage sur les sites de pratiques. - organiser et planifier l'utilisation de ces sites.
	<p>Les actions financées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation de la piscine intercommunale de Montrichard. - la réhabilitation de la piscine de Contres. - la réhabilitation de la piscine de Selles/Cher.

<p>Les sports</p>	<p>Les atouts</p>	<p><u>Tennis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les clubs de tennis sont dans une démarche de mutualisation des ressources (mise en place d'un groupement d'employeurs, regroupement de clubs...). - Les sites de pratique sont en nombre conséquent sur le territoire et répartis de manière homogène. <p><u>Sports de combat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de sport de combat sont praticables sur le territoire grâce d'une part à la diversité des disciplines des clubs (judo, karaté, boxe, aikido) et d'autre part à l'implantation homogène et conséquente des équipements de sports de combats. <p><u>Sports de cible</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de clubs de sports de cible présents sur le territoire est important et permet de proposer aux habitants du Pays une offre de services à la population qui soit satisfaisante. - Tous les chefs-lieux de cantons possèdent au moins une association sportive de sports de cible et un équipement de sports de cible. <p><u>Autres sports spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parc d'équipements sportifs relativement satisfaisant (terrains de pétanque, salles de billard). - La patinoire de Romorantin représente un atout formidable pour le territoire (possibilité de pratiquer les sports de glace et développement économique local). - Présence d'un club permettant la pratique des sports de glace (le H.P.R Romorantin). - Présence de nombreuses associations sportives d'haltérophilie et de pétanque.
	<p>Les freins</p>	<p><u>Tennis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès aux sites de pratique couverts n'est pas toujours aisé, freinant parfois le développement de la pratique du tennis. <p><u>Sports de combat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coût du matériel sportif est important et les clubs ne peuvent pas forcément se doter de matériel en quantité et qualité satisfaisante pour les licenciés. - Autre frein : le manque d'animateurs de sports de combat peut entraîner la fermeture d'un club (exemple de la boxe à St Aignan). <p><u>Sports de cible</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tir sportif n'est pas encore reconnu comme un sport à part entière selon les clubs locaux. Une campagne de communication pour démystifier le tir ferait le plus grand bien à ce sport. - Tous les sites de pratiques soulignés sur la carte des équipements ne permettent pas forcément une pratique sportive associative (exemple de Pruniers et de St Georges). - La diversité des sites de pratiques utilisés par les clubs de tir à l'arc (stand, gymnase, nature...) sous-entend d'avoir accès à tous ces sites de pratiques, ce qui n'est pas toujours le cas. - La professionnalisation des clubs ne peut pas s'effectuer en raison du manque de moyens des clubs. - La zone centrale du Pays est dépourvue de club et d'infrastructure sportive. <p><u>Autres sports spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains sports ne peuvent être pratiqués sur le territoire faute de club (ex : escrime, golf...). - Le manque de ressources financières freine l'embauche ou la pérennisation des emplois en place.
<p>d'équipements spécifiques</p>		

<p>Les sports d'équipements spécifiques</p>	<p>Les orientations</p>	<p><u>Tennis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Développer la <i>professionnalisation des clubs</i> : <ul style="list-style-type: none"> - en favorisant la constitution de groupements d'employeurs. - en assurant une veille autour des dispositifs d'aides à l'emploi, en développant le nombre de licenciés. ↳ Favoriser l'accès aux sites couverts en se concertant avec les gestionnaires de salles et les autres sports utilisateurs. ↳ Poursuivre la politique de regroupement de clubs, quand cela s'avère nécessaire, pour assurer une qualité d'accueil et d'encadrement technique. <p><u>Sports de combat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La mutualisation du matériel sportif entre les différents clubs de sports de combat permettra à chaque association d'avoir du matériel de qualité à proposer aux licenciés. ↳ Dans le même ordre d'idée, la mutualisation des animateurs et entraîneurs sportifs peut constituer une solution pour pallier le manque d'animateur. <p>Dans ce contexte, les clubs de sports de combat de communes avoisinantes peuvent peut être se rencontrer pour faire un bilan des moyens humains à disposition puis pour organiser une répartition de ces moyens humains pour pouvoir accueillir tous les licenciés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Enfin, il s'agit aussi de s'assurer que les clubs sur les communes ne possédant pas de dojo ont tout de même accès à un site de pratiques qui leur permettent d'exercer. <p><u>Sports de cible</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Voir s'il est possible de procéder à l'homologation des sites qui ne sont pas encore homologués. ↳ Faciliter l'accès à tous les sites de pratiques pour le tir à l'arc. ↳ Organiser des animations et manifestations sportives pour sensibiliser les habitants du Pays aux sports de cible. ↳ Informer les clubs locaux sur les aides financières pour l'achat de matériel sportif. Faire en sorte que ces clubs mutualisent le matériel à disposition <p><u>Autres sports spécifiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la veille autour de l'utilisation de la patinoire (et notamment autour de la possibilité d'accès du club). ↳ la pérennisation des emplois des clubs employeurs. ↳ la vérification de la possibilité d'accès de chaque club d'haltérophilie à des sites de pratiques. <p>Pas de projet identifié</p> <p>Pas d'action de sports « d'équipements spécifiques » financée dans le Premier Contrat de Pays.</p>
--	-------------------------	--

4.2. Analyse thématique du sport sur le Pays : les équipements, l'animation, la professionnalisation, les publics, la formation, la relation avec les élus.

Besoins prioritaires selon le Conseil Associatif Sportif

En prenant en compte d'une part les *retours de questionnaires* des membres du Conseil Associatif Sportif et d'autre part les *remontées de besoins exprimées lors de réunions*, certains items sont à traiter en priorité.

Sont ainsi à prendre en compte dans l'ordre de priorité :

1. Les équipements.
2. L'animation.
3. Les différents publics (féminisation, personnes handicapées, fidélisation des pratiquants...).
4. Les relations avec les élus.
5. La professionnalisation.
6. La formation.

1. Les équipements

Les équipements sportifs constituent le critère à aborder en priorité selon les associations sportives du Pays. Plusieurs remarques sont notées en ce qui concerne les équipements :

- ✓ Manque d'équipement pour certains sports (ex : manque d'un stade d'athlétisme sur le Pays, manque de circuits permanents pour le cyclotourisme).
- ✓ Besoin de prendre en compte l'ensemble des pratiques (ex : traçages pour gymnases, matériel utilisé pour les sites de sports terrestres). Il est primordial de rendre les équipements sportifs « mutualisables » (ce qui baisse de plus les dépenses publiques).
- ✓ Besoin de répartir équitablement l'accès aux équipements sportifs et sites de pratiques (rendre accessible au plus grand nombre les sites de pratiques).

Le maillage territorial des équipements sportifs s'avérant être relativement satisfaisant, il s'agit plus :

- ✗ De s'orienter vers des rénovations/réhabilitations que vers des constructions d'équipements (orientation soutenue par le Pays).

✘ D'organiser des réflexions communes pour optimiser l'utilisation des équipements existants et permettre un accès à tous les sports et à tous les publics.

Avec les équipements est également noté le besoin en matériel sportif (ex : boxe, tir à l'arc...).

2. L'animation

Développer l'animation représente le deuxième objectif pour les associations sportives du Pays.

A ce titre, les clubs du territoire veulent mettre en avant plusieurs points :

- ✓ Il est difficile d'organiser des animations en raison des exigences administratives.
- ✓ Le manque de bénévoles (dû aux responsabilités endossées) ne facilite pas les animations sportives.
- ✓ Le recrutement d'animateurs nécessite un soutien administratif et une aide quant aux financements des formations de ces animateurs...
- ✓ Le manque de créneaux horaires disponibles ne permet pas de réaliser toutes les animations souhaitées.

Plusieurs actions sont alors envisagées pour participer au développement d'animations sportives sur le territoire :

- ✘ Organiser une concertation avec les autorités concernées pour diminuer les contraintes administratives.
- ✘ La mutualisation des animateurs semblent être une opportunité à saisir.
- ✘ Organiser une veille autour des possibilités de financements concernant les animateurs (financement des heures d'animation, des formations d'animateurs...).

3. Les différents publics

Les associations sportives du Pays se montrent désireuses de proposer une possibilité de pratique sportive à tous les types de publics (personnes handicapées, seniors, femmes...).

Plusieurs freins apparaissent cependant pour attirer tous types de public :

- ✓ Certains sports garde une image « masculine » et les préconçues rendent difficile la pratique sportive féminine (ex : boxe, tir...).

✓ Pour orienter une possibilité de pratique sportive vers les personnes handicapées, il faut bien souvent avoir du matériel spécifique et des équipements sportifs adaptés.

Plusieurs actions sont envisagées pour participer au développement de l'animation :

✗ Travail de communication (publicité, animations, portes ouvertes...) pour faire connaître tous les sports vers les « publics cibles ».

✗ Lors de constructions ou de rénovations d'équipements sportifs, prévoir des caractéristiques techniques d'équipements permettant une pratique sportive pour les personnes handicapées (accès, vestiaires, sanitaires...).

4. Les relations avec les élus

Les relations avec les élus sont dans l'ensemble satisfaisantes. Les clubs apportent quelques remarques sur ce thème :

✓ Dans certains cas, il est constaté un manque de concertation avec les clubs locaux (lors de constructions/rénovations d'équipements sportifs, lors de la répartition des créneaux horaires de ces équipements...)

✓ Il est parfois difficile de dialoguer avec les communes avoisinantes de la commune où est implantée une association sportive (les notions d'intérêt communautaire et de mutualisation des ressources et équipements n'étant pas encore totalement intégrées).

Une action forte peut être envisagée pour favoriser un bon partenariat entre les élus d'une part et le mouvement sportif du Pays d'autre part :

✗ Développer les concertations (surtout autour de l'utilisation des « équipements sportifs »).

5. La professionnalisation

La professionnalisation n'est pas considérée comme prioritaire par les associations sportives du Pays. Les clubs apportent néanmoins sur ce thème les précisions suivantes :

✓ Certains clubs notent que les moyens financiers à disposition ne permettent pas une professionnalisation (qui s'effectue dans ce cas au niveau de la Ligue régionale).

✓ Le temps trop restreint de mise à disposition d'équipements sportifs freine le développement des activités sportives et par le fait le recrutement de professionnels.

Plusieurs actions sont envisagées pour participer au développement de la professionnalisation :

- ✘ La mutualisation des ressources humaines (groupement d'employeurs) permet de favoriser la professionnalisation
- ✘ La connaissance des différents dispositifs d'aides à l'emploi permet d'avoir plus facilement accès à des ressources pour financer des emplois.

6. La formation

La formation n'est pas le critère à prendre en priorité pour développer le sport sur le territoire selon les clubs du Pays qui notent tout de même :

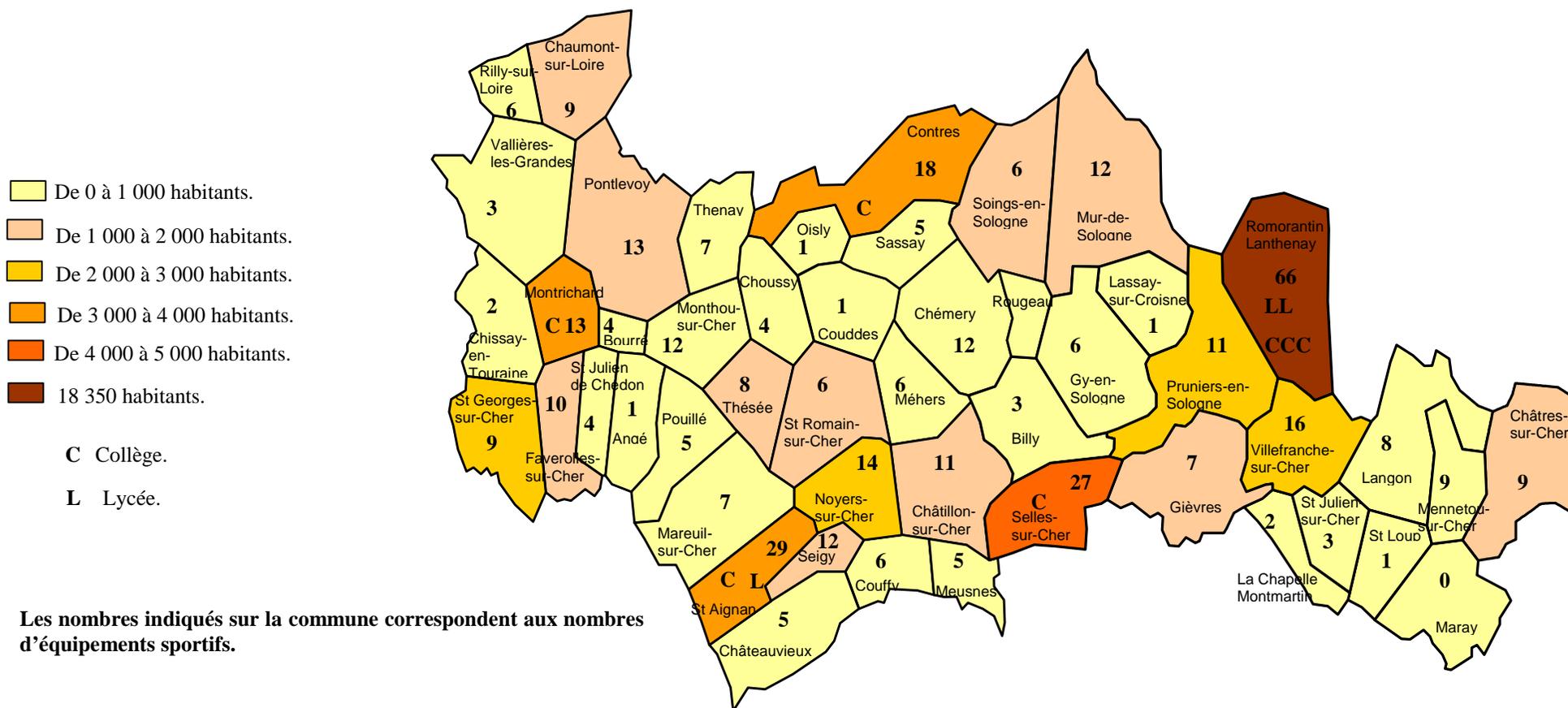
- ✓ Les besoins exprimés en formation sont à destination des dirigeants, entraîneurs, officiels, arbitres/juges.
- ✓ Les bénévoles doivent pouvoir avoir accès à une offre de formation complète et diversifiée.

Plusieurs actions sont envisagées pour participer au développement de la professionnalisation :

- ✘ Plusieurs clubs peuvent s'associer pour former quelqu'un.
- ✘ L'échange d'information sur la prise en charge (partielle ou totale) de formations est essentiel.

4.3. Analyse territoriale des équipements sportifs sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Densité de population et nombre d'équipements sportifs.



Les communes : leur population, leurs équipements sportifs (sources du nombre d'équipements sportifs : MJSVA – RES).

<i>Commune</i>	<i>Population (nombre d'habitants)</i>	<i>Nombre d'équipements sportifs</i>	<i>Ratio nombre d'équipement par nombre d'habitants</i>	<i>Commune</i>	<i>Population</i>	<i>Nombre d'équipements sportifs</i>	<i>Ratio nombre d'équipement par nombre d'habitants</i>
Meusnes	945	5	1 équip pour 189 h	Châteauvieux	575	5	1 pour 115 h
Billy	800	3	1 pour 267 h	Pouillé	754	5	1 pour 151 h
Gièvres	1 999	7	1 pour 286 h	Châtillon-sur-cher	1 516	11	1 pour 138 h
Gy-en-sologne	449	6	1 pour 75 h	Couffy	557	6	1 pour 93 h
Lassay-sur-Croisne	184	1	1 pour 184 h	Noyers-sur-cher	2 602	14	1 pour 186 h
Mur de sologne	1 197	12	1 pour 100 h	Thésée	1 123	5	1 pour 224 h
Soing en sologne	1 314	6	1 pour 219 h	St Julien/Cher	663	3	1 pour 221 h
Selles/Cher	4 775	27	1 pour 177 h	La Chapelle Mont.	372	2	1 pour 186 h
Rougeau	/	Pas d'élément connu		St Loup	298	1	1 pour 298 h
Chissay-en-touraine	916	2	1 pour 458 h	Romorantin	18 350	66	1 pour 278 h
Vallières-les-grandes	610	3	1 pour 203 h	Villefranche/Cher	2 409	16	1 pour 151 h
St Julien de Chédon	698	4	1 pour 174 h	Pruniers	2 128	11	1 pour 193 h
Faverolles/Cher	1 120	10	1 pour 112 h	Langon	770	8	1 pour 96 h
Chaumont/Loire	1 031	9	1 pour 115 h	Mennetou/Cher	903	9	1 pour 100 h
Monthou-sur-cher	902	12	1 pour 75 h	Châtres/Cher	1 129	9	1 pour 125 h
St Georges/Cher	2 155	9	1 pour 239 h	Maray	/	Pas d'équipement sportif	
Thénay	803	7	1 pour 115 h	Couddes	486	1	1 pour 486 h
Rilly-sur-loire	404	6	1 pour 67 h	Contres	3 268	18	1 pour 182 h
Pontlevoy	1 406	13	1 pour 108 h	Chémery	849	12	1 pour 71 h
Montrichard	3 624	13	1 pour 279 h	Choussy	234	4	1 pour 58 h
Bourré	674	4	1 pour 168 h	Sassay	730	5	1 pour 146 h
Seigy	1 090	12	1 pour 91 h	Oisly	310	1	1 pour 310 h
Mareuil-sur-cher	957	7	1 pour 137 h	Angé	791	1	1 pour 791 h
Mehers	257	6	1 pour 43 h	St Romain/Cher	1 289	6	1 pour 215 h
St Aignan	3 542	29	1 pour 122 h				

■ Communauté de communes Cher Sologne

■ Communauté de communes Val de Cher St Aignan

■ Communauté de communes du Romorantinais

■ Communauté de communes Cher à la Loire

■ Communauté de communes St Julien, St Loup, L a Chapelle

■ Communauté de communes du Controis

□ Communes hors Communautés de communes.

La répartition territoriale des équipements sportifs du Pays : Constats théoriques (cartes et tableaux).

A noter tout d'abord que les *équipements sportifs* sont *essentiellement situés sur les communes phares du Pays* : Romorantin, St Aignan, Selles-sur-Cher, Contres, Montrichard, Noyers-sur-Cher, Villefranche, Pontlevoy... Cette densité d'équipements sportifs permet aux habitants de communes avoisinantes d'avoir des lieux de pratiques assez proches.

A souligner également que cette densité d'équipements sportifs sur les principales communes du Pays permet de mailler le territoire de manière relativement satisfaisante :

- *l'Ouest du Pays* bénéficie ainsi de nombreux équipements sur les communes de Montrichard, Pontlevoy, Faverolles-sur-Cher, St Georges-sur-Cher.
- le *Sud du territoire* bénéficie pour sa part notamment des équipements sportifs de St Aignan, Selles-sur-Cher, Noyers-sur-Cher, Seigy.
- les équipements sportifs de Romorantin, Pruniers-en-Sologne, Villefranche-sur-Cher, Langon, Mennetou-sur-Cher, Châtre-sur-Cher... offre aux habitants de *l'Est du Pays* la possibilité de pratiquer un sport.
- le *Nord du Pays* avec une densité d'équipements sportifs conséquente sur Contres.

En prenant en considération l'unique critère « *nombre d'équipements sportifs par commune* », il apparaît que *Romorantin* est la commune la mieux dotée (66 équipements ou sites de pratiques) et la commune de *Maray* est la commune la moins bien dotée (aucun équipement ou site de pratiques), ce qui paraît logique au regard du nombre de la population sur ces deux communes.

Au regard du critère plus pertinent « *nombre d'équipements sportifs par nombre d'habitants* », une certaine homogénéité apparaît quant à la structuration et au maillage du Pays.

Seules les communes d'Angé (1 équipement pour 791 habitants), de Couddes (1 équipement pour 486 habitants) et de Chissay-en-Touraine (1 équipement pour 458 habitants) sont moins bien dotées a contrario des « petites » communes de Méhers (1 équipement pour 43 habitants), Choussy (1 équipement pour 58 habitants) ou encore Rilly-sur-Loire (1 équipement pour 67 habitants).

La répartition territoriale des équipements sportifs sur les Communautés de communes

La Communauté de communes « Cher Sologne » qui compte 11 663 habitants, dénombre 67 équipements sportifs (soit 1 équipement sportif pour 174 habitants).

Si le Nord et le Sud de la Communauté de communes sont bien dotés en équipements sportifs (12 équipements sportifs sur la commune de Mur de Sologne au Nord et 27 équipements sportifs sur la commune de Selles/Cher au Sud), le Centre de cet E.P.C.I est moins bien structuré en termes d'équipements sportifs, ce qui paraît normal au regard de la population des communes du Centre de l'E.P.C.I (population moins nombreuse). Les communes du Centre de l'E.P.C.I présentent néanmoins l'avantage d'être frontalières avec les communes phares (Mur de Sologne et Selles/Cher), ce qui leur permet d'avoir des sites de pratiques assez proches.

Sur cette Communauté de communes, les communes de Gy en Sologne (1 équipement sportif pour 75 habitants) et de Mur de Sologne (1 équipement sportif pour 100 habitants) propose une offre de services très satisfaisante en termes de sites de pratiques.

La Communauté de communes « Cher à La Loire » qui compte 14 343 habitants, dénombre 92 équipements sportifs (soit 1 équipement sportif pour 156 habitants).

La Communauté de communes est très bien structurée en équipements sportifs, notamment dans le Centre du territoire (du Nord au Sud : Chaumont/Loire et Pontlevoy bien structurés au Nord, Montrichard au Centre et Faverolles/Cher et St Georges/Cher au Sud).

Seule la commune de Chissay-en-Touraine est moins bien équipée en site de pratiques (1 équipement pour 458 habitants). Ce constat s'explique probablement en raison de la proximité de communes fortement équipées en sites de pratiques sportifs : Montrichard, St Georges/Cher et Faverolles sont des communes voisines).

A noter enfin sur cet E.P.C.I que l'offre de services à la population en termes d'équipements sportifs est dense sur les communes de Rilly-sur-Loire (1 équipement pour 67 habitants) et de Monthou/Cher (1 équipement pour 75 habitants).

La Communauté de communes « Val de Cher St Aignan » qui compte 12 973 habitants, dénombre 100 équipements sportifs (soit 1 équipement sportif pour 130 habitants).

La Communauté de communes est la plus structurée en termes d'équipements sportifs sur le Pays.

Cette forte densité d'équipements sportifs résulte notamment de la structuration des communes à population faible voire moyenne mais qui disposent de nombreux équipements sportifs (ex : Méhers dispose de 6 équipements pour 257 habitants, Seigy dispose de 12 équipements pour 1 090 habitants, Couffy dispose de 6 équipements pour 557 habitants).

A noter également qu'il existe une certaine homogénéité sur le territoire, aucune commune n'étant dépourvue d'équipements sportifs.

La Communauté de communes « St Julien, St Loup, La Chapelle » qui compte 1 333 habitants, dénombre 6 équipements sportifs (soit 1 équipement sportif pour 222 habitants).

Cette petite communauté de communes, ne possède que très peu d'équipements sportifs, et pour cause : il y est dénombré que 1 333 habitants et le nombre de clubs sportifs sur cet E.P.C.I est faible (1 association de football et 1 association omnisports)

Les habitants de ces 3 communes ne pratiquent donc pas forcément sur une commune de l'E.P.C.I mais sont donc amenés à se déplacer sur les communes voisines pour pratiquer leur sport de prédilection.

La Communauté de communes du Romorantinais compte 25 689 habitants, dénombre 119 équipements sportifs (soit 1 équipement sportif pour 216 habitants).

La communauté de commune du Romorantinais est d'une part l'EPCI la plus peuplée du territoire et d'autre part la commune où l'on dénombre le plus grand nombre d'équipements. Ce deux constats s'expliquent par la présence de la commune phare qu'est Romorantin (Sous Préfecture du Loir et Cher) qui constitue la commune la plus peuplée du territoire (18 350 habitants) et la commune où se situe le plus d'équipements sportifs (66), et notamment d'équipements sportifs structurants (stade de football Jules Ladoumègue, piscine, patinoire...) pour l'ensemble du Pays.

Le reste des communes de cet E.P.C.I viennent compléter l'offre de service en équipements sportifs de manière correcte.

Ce constat satisfaisant en termes d'équipements sportifs est néanmoins à nuancer au regard du ratio nombre d'équipement sportif par habitants (1 pour 216) qui n'est pas le meilleur ratio du territoire.

La Communauté de communes du Controis compte 5 877 habitants, dénombre 41 équipements sportifs (soit 1 équipement sportif pour 143 habitants).

La Communauté de commune du Controis, si elle est assez peu peuplée, possède un nombre d'infrastructures sportives correct (1 équipement sportif pour 143 habitants) qui s'articulent essentiellement autour des deux communes « importantes » de la communauté de communes : Contres et à degré moindre Chémery. La localisation de ces deux communes sur le territoire permet un bon maillage territorial en termes d'équipements sportifs et par conséquent une bonne offre de services à la population..

Des orientations territoriales possibles pour développer le sport

Quelques axes de développement peuvent être approfondis par les territoires pour participer au développement du sport sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais :

↳ En ce qui concerne les *équipements*, les communes ou communautés de communes peuvent mener plusieurs types d'actions :

- construire des équipements sportifs en relation avec les manques constatés par le mouvement sportif (exemple : stade d'athlétisme à St Aignan, vestiaires à Langon, salle omnisports à Thésée...).
- veiller à assurer les mises aux normes des équipements non homologués ou dangereux.
- assurer une répartition des créneaux horaires permettant une pratique de tous les sports (des concertations avec les clubs utilisateurs doivent ici être réalisées).
- consulter le mouvement sportif à chaque étape des projets d'équipements sportifs : à l'émergence de l'idée, lors de l'étude d'opportunité, pendant l'étude de faisabilité, à la rédaction du cahier des charges, au cours du suivi des travaux.

↳ En ce qui concerne *l'animation du territoire*, les communes ou communautés de communes peuvent :

- apporter un soutien logistique aux associations lors de manifestations sportives (local, matériel...).
- apporter un soutien sur la communication autour de la manifestation sportive.
- autoriser et sécuriser l'accès aux sites de pratiques pour favoriser la proposition d'animations sportives.
- soutenir les clubs financièrement à travers des subventions (de fonctionnement ou d'investissement).

↳ Les communes et communautés de communes peuvent planifier des *concertations avec les clubs sportifs* de leur territoire de façon à :

- mutualiser les équipements et le matériel à disposition (diminution des coûts publics).
- organiser l'utilisation des sites de pratiques dont la commune est gestionnaire, notamment à travers une répartition de créneaux horaires concertée.
- planifier les animations sportives du territoire sur l'année.
- définir ensemble une politique sportive territoriale en adéquation avec les réels besoins des clubs locaux (sur quels champs intervenir ? selon quelles modalités ?...).